

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés sur l'étiquette dans les fruits, les légumes et les plantes ornementales d'extérieur.

GARANTIE :

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28408**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **450 g - 3.4 kg**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.
9. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation, des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Risques pour l'environnement :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, ne pas utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ACTARA® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés sur l'étiquette dans les fruits, les légumes et les plantes ornementales d'extérieur.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28408**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.
9. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation, des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Risques pour l'environnement :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, ne pas utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACTARA® 25WG supprime (par ingestion et par contact) les insectes suceurs et broyeur énumérés lorsqu'il est utilisé sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

L'insecticide ACTARA 25WG doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide ACTARA 25WG auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide ACTARA 25WG est assimilé rapidement par le feuillage après la pulvérisation. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avec une quantité suffisante d'eau pour assurer une couverture appropriée. Voir l'information sur l'application à la rubrique Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide ACTARA 25WG résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

NOTE – Ne pas procéder à une application foliaire d'insecticide ACTARA 25WG après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC, qui contient également du thiaméthoxame.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour les applications au sol, pulvériser au moins 100 L/ha, à moins d'indication contraire sur l'étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Précautions

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse constante dans le champ.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre **les recommandations pour éviter toute dérive.**

Application avec pulvérisateur de champ – NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fines » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique – NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

Application par voie aérienne – NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent **n'exigent pas** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :		
			habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pneumatique	Pommiers, poiriers, pommiers	Premiers stades de croissance	2	0	10
		Stades de croissance avancés	1	0	4
Pulvérisateur de grandes cultures	Pommes de terre, légumes-racines, légumes-feuilles (groupe de cultures 4)		0	0	1
	Petits fruits de plantes naines (Sous-groupe de cultures 13-07G), Légumes-fruits (groupe de cultures 8, poivrons de champ et Plantes ornementales d'extérieur, mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)		1	0	1
			1	0	1
Aérienne	Pommes de terre	Avion ou hélicoptère	0	0	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés.

MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 25WG dans le réservoir.

3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 25WG est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de

l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Appliquer dans 20 à 50 litres d'eau à l'hectare.

Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Dans le cas des applications par voie aérienne, la dérive est accrue par certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent par rafales ou lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h à 2 mètres au-dessus du site à traiter. Éviter toute dérive vers les habitats terrestres non cultivés. Établir une zone tampon de 3 m entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la plus proche bordure d'un habitat aquatique vulnérable tel que les marécages, les étangs, les fondrières, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Éviter toute dérive vers ces habitats. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

MODE D'EMPLOI

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale) Cicadelle de la pomme de terre	105 g/ha	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau de 7 à 10 jours plus tard si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Cicadelle de la pomme de terre : Sa suppression peut nécessiter deux traitements, à un intervalle de 7 à 10 jours.

Remarques : Ne pas appliquer plus de 210 g d'insecticide ACTARA 25WG à l'hectare au cours d'une même saison de croissance. Attendre au moins sept jours entre les traitements. Ne pas appliquer moins de sept jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 7 jours). Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas utiliser moins de 100 L/ha pour les applications au sol.

Peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Pommiers Pometiers	Charançon de la prune Punaise de la molène	315 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Punaise de la molène : appliquer seulement lorsque les seuils sont atteints. Charançon de la prune : Consulter le conseiller agricole local pour obtenir des recommandations concernant la région.
		315 à 385 g/ha	POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Punaise de la molène : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales, lorsque les seuils sont atteints. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages. Charançon de la prune : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages.
	Mineuse marbrée	315 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Appliquer au moment de la ponte. POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Pour supprimer les populations de première génération, effectuer l'application immédiatement après la chute des pétales. Pour la suppression des deuxièmes et troisième générations, traiter au moment de la ponte.
	Puceron rose du pommier	160 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Appliquer lorsque les colonies de pucerons apparaissent du stade de la pointe verte jusqu'au stade du bouton rose, avant que l'enroulement des feuilles ne survienne. POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Traiter avant que l'enroulement des feuilles ne survienne.

NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON (MAXIMUM DE DEUX APPLICATIONS EN POSTFLORAISON OU UNE APPLICATION EN PRÉFLORAISON ET UNE APPLICATION EN POSTFLORAISON).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations et pour bénéficier d'une meilleure suppression résiduelle. Effectuer un dépistage des populations d'insectes et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Ne pas effectuer plus d'une application en préfloraison. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison (maximum de deux applications en postfloraison ou une application en préfloraison et une application en postfloraison). Ne pas appliquer plus de 770 g de produit à l'hectare, par saison et par récolte. L'insecticide ACTARA 25WG peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 60 jours). Attendre au moins 10 jours entre les applications. Un volume de pulvérisation minimal de 1000 litres d'eau/ha est recommandé. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).

REMARQUES : NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE ACTARA 25WG PENDANT LA FLORAISON.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer l'insecticide ACTARA 25WG après la préfloraison (début du stade du bouton rose) ou avant la postfloraison (stade de la chute des pétales). Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Cela est particulièrement important si des vergers en floraison se trouvent à proximité (voir les recommandations pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation pour plus d'information). Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Cette restriction ne s'applique pas aux cultures en floraison (telles que les pommes de terre) qui ne sont pas attractives pour les abeilles. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Poiriers Poiriers de Chine	Psylle du poirier Charançon de la prune	315 à 385 g/ha	<p>POSTFLORAISON seulement: jusqu'à 2 applications.</p> <p>Psylle du poirier : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages.</p> <p>Charançon de la prune : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages.</p>
<p>NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON.</p> <p>Appliquer avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations et pour bénéficier d'une meilleure suppression résiduelle. Effectuer un dépistage des populations d'insectes et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. L'insecticide ACTARA 25WG peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 60 jours). Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 770 g de produit à l'hectare, par saison et par récolte. Attendre au moins 10 jours entre les applications. Un volume de pulvérisation minimal de 1000 litres d'eau/ha est recommandé. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).</p> <p>REMARQUES : NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE ACTARA 25WG PENDANT LA FLORAISON.</p> <p>Précautions relatives aux pollinisateurs Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avant la postfloraison (chute des pétales). Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Cela est particulièrement important si des vergers en floraison se trouvent à proximité (voir les recommandations pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation pour plus d'information). Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailluse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Cette restriction ne s'applique pas aux cultures en floraison (telles que les pommes de terre) qui ne sont pas attrayantes pour les abeilles. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

LÉGUMES-RACINES (SOUS-GROUPES DE CULTURES 1B ET 1C)**

Insectes	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Pucerons Cicadelle de l'aster	105	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Ne pas utiliser moins de 100 L/ha.	Attendre au moins sept jours entre les traitements.	7	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. Maximum de 2 applications par saison de croissance.

**Sous-groupe de cultures 1B : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet.

Sous-groupe de cultures 1C : arracacha, marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, manioc amer et doux, chayote (racine), souchet comestible, taro, gingembre, curcuma d'Amérique, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

POMME, POMMETTE, POIRE, POIRE ASIATIQUE					
Insectes	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Punaise marbrée (répression)	385	Un volume de pulvérisation minimal de 1000 L/ha est recommandé. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).	Attendre au moins 10 jours entre les traitements.	60	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. Maximum de 2 applications par saison de croissance. Application en postfloraison seulement. Ne pas appliquer plus de 770 g de produit/ha par saison.

REMARQUES : NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE ACTARA 25WG PENDANT LA FLORAISON.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer l'insecticide ACTARA 25WG après la préfloraison (début du stade du bouton rose) ou avant la postfloraison (stade de la chute des pétales). Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Cela est particulièrement important si des vergers en floraison se trouvent à proximité (voir les recommandations pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation) (pour plus d'information),. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Cette restriction ne s'applique pas aux cultures en floraison (telles que les pommes de terre) qui ne sont pas attractives pour les abeilles. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

MÛRES ET FRAMBOISES (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A)*				
Insectes	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Charançon noir de la vigne (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>) et charançon sombre (<i>Sciopithes obscurus</i>)	210-280	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.	Effectuer une application foliaire par pulvérisation généralisée avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Ne pas effectuer plus de 2 traitements par saison. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. NE PAS appliquer par voie aérienne.

* Mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan (*Rubus loganobaccus*); framboise, noire et rouge (*Rubus* spp.); framboise sauvage (*Rubus muelleri*) et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

PETITS FRUITS (SOUS GROUPE DE CULTURES 13-07B)*					
Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Charançons (<i>Otiorhynchus sulcatus</i> , <i>Sciopithes obscurus</i>)	210-280	Volume d'eau suffisant pour bien couvrir le feuillage. Utiliser au moins 100 L/ha.	7	3	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Utiliser des doses plus fortes lorsque l'infestation est plus grande. Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. Maximum de 2 applications par saison de croissance.
Punaise marbrée (répression)		280			

* Groupe de cultures 13-07B : fruits d'Aronia, bleuets, en corymbes et nains, gadeliers, goyavier du Chili, Gadelles et cassis; noir, rouge, Sureau, épine-vinette commune, groseille à maquereau, viorne trilobée, chèvrefeuille, comestible, airelle myrtille, jostaberry, amélanchier, lingonberry, native curren, salal, argousier, cultivars, variétés, et/ou hybrides.

Précautions relatives aux pollinisateurs
Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

LÉGUMES-FRUITES (GROUPE DE CULTURES 8)*					
Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Pucerons Punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>), punaises (<i>Acrosternum hilare</i> <i>Euschistus servus</i> , <i>E. variolarus</i>) Réduction des dommages causés par la punaise marbrée	105 105 – 210 (foliaire) 210 (foliaire)	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.	1	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Maximum de 2 traitements par saison de croissance.
Pucerons, punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>) Répression des punaises (<i>Acrosternum hilare</i> , <i>Euschistus servus</i> , <i>E. variolarus</i>)	3,4 – 4,4 g de produit / 100m de rang (dans le sillon)**	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée.	N/D	30	Si appliqué dans le sillon, traiter à la transplantation. Maximum de 1 traitement par saison de croissance.
Pucerons, répression de la punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>), répression des punaises (<i>Acrosternum hilare</i> , <i>Euschistus servus</i> , <i>E. variolarus</i>)	365 – 468 (application dans l'eau de transplantation)	Utiliser de 100-200 mL d'eau par plant.	N/D	30	Maximum de 1 traitement par saison de croissance. Appliquer le produit dans 100 à 200 mL par plant dans l'eau de transplantation. Par exemple, si la zone à traiter est de un hectare et que la densité de peuplement est de 30 000 plants, mélanger de 365 à 468 g de produit à de 3000 à 6000 L d'eau et appliquer de 100 à 200 mL sur chaque plant.

* Aubergine, tomate, piment (y compris le poivron, le piment du Chili, à cuire, type Jamaïque et doux), tomatillo, cerise de terre et pépino.

** Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'incidence des insectes est élevée (ou que l'on prévoit qu'elle sera élevée).

*** Pour l'application dans le sillon, utiliser les doses indiquées ci-après par 100 m de rang.

Dose g/100 m de rang	Doses en g/ha de produit pour divers espacements entre les rangs et doses par 100 m de rang						
	75 cm	90 cm	100 cm	120 cm	135 cm	150 cm	175 cm
3,4	453	378	340	283	252	227	194
4,4	587	489	440	367	326	293	251

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

LÉGUMES-FEUILLES (GROUPE DE CULTURES 4)*					
Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Pucerons (vert du pêcher, de la pomme de terre et de la digitale)	105	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.	Attendre au moins 7 jours avant d'appliquer de nouveau si le dépistage indique qu'il est nécessaire d'effectuer d'autres traitements pour la suppression des pucerons.	7	Maximum de 2 traitements par saison de croissance. NE PAS appliquer par voie aérienne.
Réduction des dommages causés par la punaise terne	210	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.		7	Maximum de 1 traitement par saison de croissance. NE PAS appliquer par voie aérienne

*Céleri, laitue (pommée et frisée), épinard, amarante, roquette, cardon, céleri chinois, laitue asperge, feuilles de cerfeuil vertes, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, feuilles de pissenlit, oseille, endive, feuilles et tiges de fenouil de Florence vertes, feuilles d'arroche, feuilles de persil vertes, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, tétragone, baselle et bette à barde.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

CERISES (douces et acides)				
Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Pucerons (y compris le puceron noir du cerisier)	160	Un volume de pulvérisation minimum de 1000 litres d'eau/ha est recommandé. S'il faut appliquer moins de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en gardant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).	10	<p>Ne pas effectuer plus de deux traitements par année. Ne pas appliquer plus de 320 g de produit à l'hectare par saison par cultures.</p> <p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Appliquer avec un pulvérisateur à jet porté seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Ne pas récolter les cerises dans les 14 jours suivant l'application.</p>

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. . Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES-(GROUPE DE CULTURES 13-07G)*				
Insecte	Dose de produit (g/100 L)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Charançon noir de la vigne adulte (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>) Anthonome de l'atocas (<i>Anthonomus musculus</i>)	210 – 280	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée (un minimum de 200 L d'eau par hectare).	7 jours	Effectuer un traitement foliaire par application généralisée avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Si les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables pendant la floraison, effectuer un traitement dès que possible après la floraison. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Maximum de deux (2) applications foliaires par saison. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas effectuer un traitement foliaire avec l'insecticide ACTARA 25WG après avoir appliqué au sol un insecticide du groupe 4.
Charançon noir de la vigne (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>) et charançon de la racine du fraisier (<i>O. ovatus</i>) (répression)	560	Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture appropriée.	N/D. – traitement après la régénération seulement	Appliquer par bassinage après la régénération seulement. Maximum d'une application par saison. Ne pas appliquer plus de 560 g/ha d'insecticide ACTARA 25WG sur les plantes naines fruitières par année. NE PAS effectuer d'application d'insecticide ACTARA 25WG par bassinage sur les plantes naines fruitières si un traitement foliaire a été effectué au cours de cette même année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas effectuer de traitement foliaire avec un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) après avoir appliqué l'insecticide ACTARA 25WG dans le sillon ou sur le sol.

* Sous- Groupe de cultures 13-07G : bleuet nain, raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

POIVRONS DE CHAMP

Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Charançon du poivron (répression)	280	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme (un minimum de 100 L/ha).	7 jours	1 jour	Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Maximum de 2 traitements par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. . Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

Plantes ornementales d'extérieur

Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Pucerons, cicadelles	105	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage (au moins 100 L/ha).	7	Application foliaire uniquement. NE PAS effectuer plus de 2 traitements par saison.
Punaise terne (répression)	210 - 280	Ne pas dépasser 1000 L/ha.		Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables ou dès que l'on observe des dommages. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans la zone à traiter ou aux alentours de celle-ci. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Insectes	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Punaise marbrée (répression)	280	Volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage, sans ruissellement excessif (gouttes).	N/D	<p>Application foliaire seulement. Effectuer un seul traitement par saison. Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages importants à la plante hôte. Pour l'utilisation en milieu résidentiel et dans les aménagements paysagers; ne pas permettre à quiconque de retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.</p> <p>Avant de procéder à des applications à grande échelle sur une culture quelconque, traiter un sous-échantillon représentatif des végétaux à traiter pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour ceux-ci dans les conditions présentes. Les conditions de croissance et les pratiques culturales varient et peuvent avoir une incidence sur la phytotoxicité du produit. Il est fortement recommandé d'effectuer des évaluations sur un ensemble d'échantillons de matériel végétal afin de déceler tout signe de phytotoxicité avant de traiter une culture entière.</p>

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailluse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

Céleri-rave				
Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
Punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>)	210 – 280 g	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture adéquate. Utiliser au moins 100 L d'eau à l'hectare pour les applications par voie terrestre. Ne pas appliquer par voie aérienne.	7	Effectuer un traitement foliaire généralisé avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Maximum de deux applications par saison. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'infestation est importante et pour améliorer la suppression par effet résiduel. Ne pas récolter dans les sept jours suivant le traitement.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, insecticide ACTARA 25WG, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACTARA 25WG et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus

résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACTARA 25WG ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

ACTARA® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 INSECTICIDE

Insecticide ACTARA® 240SC

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Insecticide soluble concentré pour la suppression des insectes nuisibles énumérés dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 240 g/L

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation ou contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **28407**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **453 mL - 20 L**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un avis médical.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaille avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un masque anti-poussière, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes.
5. NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. N'utiliser que de l'équipement de traitement en circuit fermé.
6. NE PAS utiliser d'équipement à cabine ouverte pour ensemercer des plantons de pomme de terre traités avec l'insecticide ACTARA 240SC. N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour ensemercer les pommes de terre. Les travailleurs qui se trouvent en dehors de la cabine fermée doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un masque anti-poussière, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes.
7. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
8. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
9. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.
10. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Dangers environnementaux :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, NE PAS utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE 4 INSECTICIDE

Insecticide ACTARA[®] 240SC

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Insecticide soluble concentré pour la suppression des insectes nuisibles énumérés dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 240 g/L

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation ou contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

N^o D'HOMOLOGATION : **28407**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un avis médical.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaille avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un masque anti-poussière, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes.
5. NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. N'utiliser que de l'équipement de traitement en circuit fermé.
6. NE PAS utiliser d'équipement à cabine ouverte pour ensemercer des plantons de pomme de terre traités avec l'insecticide ACTARA 240SC. N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour ensemercer les pommes de terre. Les travailleurs qui se trouvent en dehors de la cabine fermée doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un masque anti-poussière, des lunettes à coque, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes.
7. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
8. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
9. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.
10. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Dangers environnementaux :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, NE PAS utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACTARA 240SC supprime (par ingestion et par contact) les insectes suceurs et broyeurs indiqués.

Pour le traitement foliaire des cultures indiquées sur l'étiquette, l'insecticide ACTARA 240SC doit être appliqué quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide ACTARA

240SC auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide ACTARA 240SC est assimilé par le feuillage après la pulvérisation. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide ACTARA 240SC avec une quantité suffisante d'eau pour assurer une couverture appropriée. Voir l'information sur l'application à la rubrique MODE D'EMPLOI de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide ACTARA 240SC résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

L'insecticide ACTARA 240SC peut également être pulvérisé dans le sillon au moment du semis, ce qui permet à l'insecticide d'être absorbé par les racines des plantes. Bien que l'insecticide ACTARA 240SC soit rapidement assimilé par les racines des plantes et qu'il circule rapidement dans toute la plante, l'utilisation d'un volume d'eau suffisant favorisera l'assimilation et assurera des rendements optimaux.

NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou traitement de sol) après avoir effectué un traitement du sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application foliaire :

Appliquer l'insecticide ACTARA 240SC en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour les applications au sol, pulvériser au moins 100 L/ha, à moins d'indication contraire sur l'étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Précautions :

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse constante dans le champ.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre **les recommandations pour éviter toute dérive.**

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Zones tampons :

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :
		habitats terrestres
Pulvérisateur de grandes cultures	Pommes de terre	1
Aérienne (avion ou hélicoptère)	Pommes de terre	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés.

Application au sol

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. L'insecticide ACTARA 240SC peut être pulvérisé dans le sillon à l'application ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. Utiliser avec un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme et une bonne absorption dans le sol. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 240SC dans le réservoir.

3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 240SC est complètement mélangé à l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à effectuer. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE :

Directives concernant l'application par voie aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables propres à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ne pas appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification fine de l'ASAE. La dérive aérienne est accrue par certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ni lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. Éviter toute dérive vers les habitats terrestres non cultivés. Éviter toute dérive vers les habitats d'eau douce vulnérables tels que les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation, des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

MODE D'EMPLOI

CULTURE	POMMES DE TERRE – APPLICATION DANS LE SILLON
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale), cicadelle de la pomme de terre
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m de rang)	3,4 – 4,4
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer dans le sillon au moment du semis. Utiliser la dose la plus élevée pour une suppression résiduelle prolongée. Appliquer avec suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. Pour obtenir les directives de mélange, voir la partie méthode d'application de POMMES DE TERRE – APPLICATION FOLIAIRE dans le présent tableau.
REMARQUES	NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.

CULTURE	POMMES DE TERRE – APPLICATION FOLIAIRE
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale), cicadelle de la pomme de terre
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	109
MÉTHODE D'APPLICATION	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau de 7 à 10 jours plus tard si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre : Sa suppression peut nécessiter deux traitements, à un intervalle de 7 à 10 jours.</p> <p>Appliquer par voie aérienne ou terrestre. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas utiliser moins de 100 L/ha pour les applications au sol.</p> <p>Pour l'application par voie aérienne, utiliser 20-50 litres d'eau à l'hectare.</p> <p><u>DIRECTIVES DE MÉLANGE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur. 2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 240SC dans le réservoir. 3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise. 4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 240SC est complètement mélangé à l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué. <p>Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à effectuer. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.</p>
REMARQUES	<p>NE PAS appliquer plus de 218 mL d'insecticide ACTARE 240SC à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.</p> <p>Attendre au moins sept jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas appliquer moins de sept jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 7 jours).</p> <p>NE PAS effectuer plus de deux traitements foliaires avec du thiamétoxame (insecticide ACTARA 240SC ou insecticide ACTARA 25WG) ou un traitement dans le sillon avec l'insecticide ACTARA 240SC par saison.</p> <p>NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.</p> <p><u>PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS</u> : Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 240SC sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 240SC, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

CULTURE	POMMES DE TERRE – EN MÉLANGE AVEC LE FONGICIDE FLUIDE QUADRIS® ET LE FONGICIDE RIDOMIL GOLD® 480SL (OU LE FONGICIDE RIDOMIL GOLD 480EC)
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, pucerons – y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale, rhizoctone de la tige et des stolons, rhizoctone brun, pourriture rose (répression seulement)
DOSE DE PRODUIT (mL/100 m de rang)	Insecticide ACTARA 240SC : 3,4 – 4,4 Fongicide fluide QUADRIS : 4 - 6 Fongicide RIDOMIL GOLD 480SL (fongicide RIDOMIL GOLD 480EC) : 4
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer une fois sous forme de pulvérisation dans le sillon dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. Utiliser la dose la plus élevée d'insecticide ACTARA 240SC pour une suppression résiduelle prolongée. Utiliser la dose la plus élevée de fongicide fluide QUADRIS lorsque le risque de la maladie est élevé. Installer les buses de façon que le jet soit dirigé dans le sillon sur une bande de 15 à 20 cm, juste avant que la semence soit enterrée. DIRECTIVES DE MÉLANGE 1. Remplir la cuve du pulvérisateur au moins à la moitié de sa capacité avec de l'eau propre. 2. Après avoir fait démarrer l'agitateur, ajouter l'insecticide ACTARA 240SC et le fongicide fluide QUADRIS, puis le fongicide RIDOMIL GOLD 480SL (ou le fongicide RIDOMIL GOLD 480EC). 3. Continuer de remplir la cuve d'eau jusqu'à ce que le volume désiré soit atteint. 4. Commencer l'application de la solution lorsque les produits se sont complètement dispersés dans l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.
REMARQUES	PRÉCAUTIONS Lire les étiquettes de tous les produits mélangés dans la cuve et respecter les mesures de précaution, les modes d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et autres restrictions indiquées. Toujours vérifier la compatibilité du mélange en effectuant un essai avec des quantités proportionnelles d'insecticide ACTARA 240SC, de fongicide fluide QUADRIS, de fongicide RIDOMIL GOLD 480SL (ou RIDOMIL GOLD 480EC) et d'eau avant de préparer le mélange dans la cuve du pulvérisateur. Assurer une agitation hydraulique ou mécanique suffisante pendant le remplissage et l'application afin de maintenir l'homogénéité du mélange en cuve. NE PAS laisser le mélange dans la cuve du pulvérisateur pendant des périodes prolongées sans agitation. Mélanger et appliquer le jour même. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC. Prévoir un délai de 30 jours avant de semer à nouveau des pommes de terre (cultures racines). Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. NE PAS appliquer par voie aérienne.

**TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES D'INSECTICIDE ACTARA 240SC –
APPLICATION AU SOL**

Dose en mL/100 m de rang	Dose en mL/ha de produit pour un espacement de rang particulier et dose par 100 m de rang													
	75 cm	80 cm	85 cm	90 cm	95 cm	100 cm	105 cm	110 cm	115 cm	120 cm	125 cm	150 cm	185 cm	215 cm
3,4	453	425	400	378	358	340	323,8	309	296	283,3	272	226,7	183,8	158
4,4	586,7	550	517,6	488,9	463,2	440	419	400	382,6	366,7	352	293,3	237,8	204,7

CULTURE	POMMES DE TERRE – TRAITEMENT DES PLANTONS
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale), cicadelle de la pomme de terre
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	Choisir la dose appropriée d'insecticide ACTARA 240SC dans le tableau ci-dessous, selon le taux de semis. Utiliser la dose élevée pour une suppression résiduelle prolongée. Ne pas appliquer plus de 24,4 mL de produit/100 kg de plantons ou 488 mL de produit à l'hectare.
MÉTHODE D'APPLICATION	<p><u>DIRECTIVES DE MÉLANGE</u></p> <p>Bien agiter ou mélanger avant l'utilisation.</p> <p>Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou munis d'équipement d'extraction du brouillard de pulvérisation ou des poussières.</p> <p>Appliquer l'insecticide ACTARA 240SC sous forme de bouillie à base d'eau, à l'aide d'un équipement standard approprié procurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des insectes désiré. Mélanger à fond la dose recommandée d'insecticide ACTARA 240SC dans la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement.</p>
REMARQUES	<p>Les semences coupées sont particulièrement vulnérables aux excès d'humidité. Une humidité trop élevée provoquera la pourriture des semences. L'insecticide ACTARA 240SC a été conçu pour être appliqué dans de très faibles volumes de bouillie, tout en assurant une bonne couverture des tubercules et sans en causer la pourriture. L'insecticide ACTARA 240SC, appliqué dans un volume de 263 mL/100 kg de semences, assurent une couverture adéquate. Ne pas utiliser de volume d'eau supplémentaire pour traiter les semences coupées.</p> <p>Entreposer les semences coupées à 7 °C ou moins. Les températures supérieures à 10 °C favorisent la pourriture molle des semences.</p> <p>Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou munis d'équipement d'extraction du brouillard de pulvérisation ou des poussières.</p> <p>Le chargement des semences sur le convoyeur après la coupe doit être uniforme. Ne pas surcharger. Si plusieurs couches de semences arrivent à l'applicateur, la couverture sera inégale.</p> <p>Régler l'applicateur au débit souhaité. Si l'étalonnage est approprié, aucun liquide ne s'égouttera de la table à rouleaux.</p> <p>Si la semence traitée doit être entreposée ou conservée pendant quelques jours, s'assurer qu'une quantité suffisante d'air frais circule dans les tas de pommes de terre de semence coupées et que l'humidité relative varie de 85 à 90 %. Les semences coupées et traitées ne doivent pas être empilées sur plus de 1,8 m de hauteur. On obtiendra de meilleurs résultats si les pommes de terre sont ensemencées tout juste après l'application de l'insecticide ACTARA 240SC sur les semences. Au moment du transport, s'assurer que les semences coupées et traitées avec l'insecticide ACTARA 240SC sont couvertes.</p> <p>Lorsque des semences coupées sont traitées, l'application de l'insecticide ACTARA 240SC doit être suivie d'un traitement à la poussière/talc pour améliorer la subérisation. N'effectuer aucun traitement subséquent avec du thiaméthoxame dans le sillon ou en application foliaire ou avec un autre insecticide du groupe 4 après avoir traité des plantons avec l'insecticide ACTARA 240SC.</p> <p>Éviter de soumettre des semences fortement germées au traitement liquide.</p>

INSECTICIDE ACTARA 240SC – TRAITEMENT DES PLANTONS - TABLEAU DE CONVERSION

Pour utiliser ce tableau de conversion, déterminer d'abord si la dose faible ou élevée est requise*, puis choisir la dose appropriée (mL de produit/100 kg de plantons) selon le taux de semis prévu (nombre de 100 kg de plantons à l'hectare).

Taux de semis (Nombre de 100 kg de plantons/ha)	DOSE (mL de produit/100 kg de plantons)	
	Dose faible (équivalent à 380 mL de produit à l'hectare)	Dose élevée* (équivalent à 488 mL de produit à l'hectare)
16	23,7	
17	22,3	
18	21,1	
20	19,0	24,4
21	18,0	23,2
22	17,2	22,2
23	16,5	21,2
24	15,8	20,3
25	15,2	19,5
26	14,6	18,8
27	14,0	18,1
28	13,5	17,4
29	13,1	16,8
30	12,6	16,3
31	12,2	15,7
32	11,8	15,2
33	11,5	14,8
34	11,2	14,3
35	10,8	13,9
36	10,5	13,5
37	10,3	13,2
38	10,0	12,8
39	9,7	12,5
40	9,5	12,2
41	9,3	11,9
42	9,0	11,6
43	8,8	11,3
44	8,6	11,1
45	8,4	10,8
46	8,2	10,6
47	8,1	10,4
48	7,9	10,2

*Utiliser la dose élevée pour une suppression résiduelle prolongée.

Exemple de calcul

Taux de semis de 20 X100 kg de semences/ha X 19 ml de produit/100 kg de semences = 380 mL de produit/ha

Taux de semis de 20 X100 kg de semences/ha X 24,4 mL de produit/100 kg de semences = 488 mL de produit/ha

Les plages indiquées dans le tableau ci-dessus tiennent compte de divers espacements de rangs, de divers espacements entre les plants dans les rangs et de diverses tailles de semences. Les doses d'insecticide ACTARA 240SC utilisées pour traiter les semences sont fondées sur le taux de semis.

LÉGUMES

CULTURES	LÉGUMES-FEUILLES – GROUPE DE CULTURES 4 (y compris amarante [amarante, feuilles], roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, oseille, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard et tétragone [épinard de la Nouvelle-Zélande])
INSECTES	Pucerons, cicadelles et mineuses diptères, la répression des altises au début de la saison
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	375 – 625
MÉTHODE D'APPLICATION	Application dans le sillon à la profondeur de semis ou de transplantation ou en bande étroite en surface, au-dessus de la ligne d'ensemencement, au semis. Pour l'application en surface, incorporer le produit à la profondeur de semis et assurer une irrigation goutte-à-goutte ou un arrosage approprié dans les 24 heures suivant le semis.
REMARQUES	Utiliser une faible dose pour une suppression résiduelle sur une courte période et une forte dose pour une suppression résiduelle sur une longue période. NE PAS appliquer plus de 625 mL d'insecticide ACTARA 240SC (150 g de m.a.) à l'ha par année. Volume d'eau : Utiliser avec un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme et une bonne absorption dans le sol. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.

CULTURES	LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE <i>BRASSICA</i> – GROUPE DE CULTURES 5 (y compris brocoli, brocoli de Chine [gaï lon], rapini, chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois [pak-choï], chou chinois [gaï-choy], chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza)
INSECTES	Pucerons, la répression des altises au début de la saison
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	375 – 625
MÉTHODE D'APPLICATION	Application dans le sillon à la profondeur de semis ou de transplantation ou en bande étroite en surface, au-dessus de la ligne d'ensemencement, au semis. Pour l'application en surface, incorporer le produit à la profondeur de semis et assurer une irrigation goutte-à-goutte ou un arrosage approprié dans les 24 heures suivant le semis.
REMARQUES	Utiliser une faible dose pour une suppression résiduelle sur une courte période et une forte dose pour une suppression résiduelle sur une longue période. NE PAS appliquer plus de 625 mL d'insecticide ACTARA 240SC (150 g de m.a.) à l'ha par année. Volume d'eau : Utiliser avec un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme et une bonne absorption dans le sol. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.
CULTURES	LÉGUMES-FRUITES – GROUPE DE CULTURE 8-09 (aubergine d'Afrique, tomate du désert, cocona, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)
INSECTES	Pucerons, doryphores de la pomme de terre, cicadelles, mineuses diptères, psylles de la pomme de terre, la répression des altises au début de la saison
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	375 – 625
MÉTHODE D'APPLICATION	Application dans le sillon à la profondeur de semis ou de transplantation ou en bande étroite en surface, au-dessus de la ligne d'ensemencement, au semis. Pour l'application en surface, incorporer le produit à la profondeur de semis et assurer une irrigation goutte-à-goutte ou un arrosage approprié dans les 24 heures suivant le semis.
REMARQUES	Utiliser une faible dose pour une suppression résiduelle sur une courte période et une forte dose pour une suppression résiduelle sur une longue période. NE PAS appliquer plus de 625 mL d'insecticide ACTARA 240SC (150 g de m.a.) à l'ha par année. NE PAS effectuer une application foliaire de l'insecticide ACTARA 25WG après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC. Volume d'eau : Utiliser avec un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme et une bonne absorption dans le sol. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.

CULTURES	CURCUBITACÉES – GROUPE DE CULTURES 9 (courge cireuse, pastèque à confire, concombre, gourde comestible, concombre des Antilles, momordique, melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver et pastèque)
INSECTES	Pucerons, cicadelles, mineuses diptères, la répression des altises au début de la saison
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	375 – 625
MÉTHODE D'APPLICATION	Application dans le sillon à la profondeur de semis ou de transplantation ou en bande étroite en surface, au-dessus de la ligne d'ensemencement, au semis. Pour l'application en surface, incorporer le produit à la profondeur de semis et assurer une irrigation goutte-à-goutte ou un arrosage approprié dans les 24 heures suivant le semis.
REMARQUES	Utiliser une faible dose pour une suppression résiduelle sur une courte période et une forte dose pour une suppression résiduelle sur une longue période. NE PAS appliquer plus de 625 mL d'insecticide ACTARA 240SC (150 g de m.a.) à l'ha par année. Volume d'eau : Utiliser avec un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme et une bonne absorption dans le sol. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 (par exemple dans le sillon, application foliaire ou au sol) après avoir effectué un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC.

Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge, du canola et des fruits à pépins. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, insecticide ACTARA 240SC, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACTARA 240SC et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACTARA 240SC ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

ACTARA[®], QUADRIS[®] et RIDOMIL GOLD[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	4	28	INSECTICIDE
---------	---	----	-------------

MINECTO^{MC} DUO 40WG

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica*, les cucurbitacées, les légumes-fruits et les pommes de terre.

GARANTIE

Thiaméthoxame : 20 %

Cyantraniliprole : 20 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N^o D'HOMOLOGATION : **30900**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du

produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

5. Laver l'équipement de protection individuelle (EPI) après chaque utilisation. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est fournie pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.
6. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
7. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à cabine fermée uniquement.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons notamment des précipitations abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu ou un sol qui s'égoutte mal (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

MINECTO^{MC} est une marquée déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.

GROUPES 4 28 INSECTICIDE

MINECTO^{MC} DUO 40WG

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica*, les cucurbitacées, les légumes-fruits et les pommes de terre.

GARANTIE :

Thiaméthoxame : 20 %

Cyantraniliprole : 20 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N^o D'HOMOLOGATION : **30900**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du

produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

5. Laver l'équipement de protection individuelle (EPI) après chaque utilisation. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est fournie pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

6. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

7. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à cabine fermée uniquement.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons notamment des précipitations abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu ou un sol qui s'égoutte mal (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MINECTO^{MC} DUO 40WG est un insecticide de sol ayant à mode d'action double qui supprime les lépidoptères indiqués ainsi que les insectes suceurs et broyeurs. MINECTO DUO 40WG assure également une suppression résiduelle des principaux insectes qui ravagent les légumes et les pommes de terre.

Quand MINECTO DUO 40WG est appliqué sur le sol, il est rapidement absorbé par les racines des végétaux en germination ou des plants repiqués et rapidement diffusé dans toute la plante.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter MINECTO DUO 40WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.

4. Commencer à appliquer la solution lorsque MINECTO DUO 40WG est complètement mélangé à l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

MÉTHODE D'APPLICATION

Application au sol : Appliquer à la dose indiquée dans un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Pulvériser dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis. Pour les applications en bande à la surface, incorporer à la profondeur de semis avec une irrigation suffisante (par arrosage ou goutte-à-goutte) dans les 24 heures suivantes.

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. L'utilisation d'un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme permet en général une suppression optimale. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

MODE D'EMPLOI

GROUPE DE CULTURES 4 : LÉGUMES-FEUILLES	
CULTURE	Groupe de cultures 4: Légumes-feuilles – Amarante (feuilles), roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, oseille, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande), baselle et bette à carde
Ravageur	Suppression des pucerons, des cicadelles et des mineuses diptères. Suppression en début de saison de la fausse arpentuse du chou. Suppression en début de saison des altises. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le ver de l'épi de maïs et le légionnaire d'automne.
Dose	750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 5 : LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i>	
CULTURE	Groupe de cultures 5 : Légumes du genre <i>Brassica</i> – brocoli, brocoli de Chine (gaï lon), rapini, choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pak-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou broccolo, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, des mineuses diptères et des altises. Suppression en début de saison de la fausse arpeuteuse du chou, de la fausse teigne des crucifères et de la piéride du chou. Suppression en début de saison des altises et les thrips. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le ver de l'épi de maïs, le légionnaire d'automne et le légionnaire à bandes jaunes.
DOSE	750 g/ha
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 8-09: LÉGUMES-FRUITES	
CULTURE	Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits – aubergine d’Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, et cultivars, variétés et hybrides de ces cultures.
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, du doryphore de la pomme de terre, des mineuses diptères, des cicadelles et du psylle de la pomme de terre. Suppression en début de saison de la fausse arpenreuse du chou. Suppression en début de saison des altises et les thrips. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le légionnaire d’automne, la noctuelle de la tomate et le légionnaire à bandes jaunes.
DOSE	440 - 750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang Utiliser la dose élevée pour le légionnaire de la betterave, le légionnaire d’automne, la noctuelle de la tomate et le légionnaire à bandes jaunes.
MÉTHODE D’APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d’ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d’eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d’au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l’application foliaire d’un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 9 : CUCURBITACÉES	
CULTURE	Groupe de cultures 9 : cucurbitacées - courge creuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); la courge d'hiver (y compris la courge musquée, la calebasse, la courge Hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); pastèque
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, des cicadelles et des mineuses diptères. Suppression en début de saison de la chrysome du concombre, des altises et des thrips.
DOSE	750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.
POMMES DE TERRE	
CULTURE	Pommes de terre
RAVAGEUR	Pucerons, doryphores de la pomme de terre, altises, cicadelle de la pomme de terre
DOSE	440 à 700 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes dans le sol. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

MINECTO DUO 40WG – TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES – LÉGUMES

Dose de produit en g/ha	Dose de produit en g / 100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué							
	Espacement entre les rangs (cm)							
	15	30	46	51	62	76	91	100
440	0,66	1,32	2,02	2,24	2,73	3,34	4,00	4,40
750	1,13	2,25	3,45	3,83	4,65	5,70	6,83	7,50
Dose de produit en g/ha	Espacement entre les rangs (cm)							
	110	120	150	180	210	240	270	300
	440	4,84	5,28	6,60	7,92	9,24	10,56	11,88
750	8,25	9,00	11,25	13,50	15,75	18,00	20,25	22,50

MINECTO DUO 40WG – TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES - POMMES DE TERRE

Dose de produit en g/ha	Dose de produit en g / 100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué													
	Espacement entre les rangs (cm)													
	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	150	185	215
440	3,30	3,52	3,74	3,96	4,18	4,40	4,62	4,84	5,06	5,28	5,50	6,60	8,14	9,46
700	5,63	6,00	6,38	6,75	7,13	7,50	7,88	8,25	8,63	9,00	9,38	11,25	13,88	16,13

RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS

Délai avant le réensemencement recommandé pour les cultures en rotation.

Délai avant réensemencement	Culture
0 jours	Groupe de cultures 1C (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 3-07 (légumes bulbes); Groupe de cultures 4 (légumes-feuilles, sauf <i>Brassica</i>); Groupe de cultures 5 (légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> [chou]); Groupe de cultures 8-09 (légumes-fruits); Groupe de cultures 9 (cucurbitacées); Groupe de cultures 13-07B (sous-groupe des petits fruits); Groupe de cultures 20 (oléagineux)
30 jours	Groupe de cultures 1A (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 2 (feuilles de légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 6 (graines et gousses de légumineuses (succulentes ou sèches); Groupe de cultures 7 (feuilles de légumineuses); Groupe de cultures 13-07G (sous-groupe des petits fruits de plantes naines); Groupe de cultures 15 (céréales); Groupe de cultures 16 (fourrage et paille de céréales); Groupe de cultures 17 (fourrages, paille et foin de graminées); Groupe de cultures 18 (Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées)
365 jours	Autres cultures

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, MINECTO DUO 40WG, insecticide du groupe 4A (thiaméthoxame, classe des néonicotinoïdes) et insecticide du groupe 28 (cyantraniliprole, classe des diamides).

Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à MINECTO DUO 40WG et à d'autres insecticides des groupes 4 et 28. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner MINECTO DUO 40WG et les autres insecticides des groupes 4 et 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. En cas de doute, ne pas réutiliser MINECTO DUO 40WG ou d'autres insecticides des groupes 4A et 28.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

MINECTO^{MC} est une marque déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.

GROUPES	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE		4		INSECTICIDE

Traitement de semences liquide HELIX®

INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences liquide HELIX® est un traitement de semences liquide destiné à être utilisé dans le canola et la moutarde afin d'assurer la suppression en début de saison des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une infestation légère à modérée d'altises est probable en début de saison.

GARANTIE

Thiaméthoxame 10,3 %
Difénoconazole 1,24 %
Métalaxyl-M et isomère-S 0,39 %
Fludioxonil 0,13 %

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **26637**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET : **105 L, 200 L, 450 L, 1000L, 1050 L, vrac**
Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES, et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, retirer les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.

2. Éviter d'inhalier les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.
3. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
5. Ne pas appliquer de façon que ce produit entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seules des personnes portant de l'équipement de protection personnelle (préposés au mélange, au chargement et à l'application) peuvent se trouver sur place pendant l'application.
6. Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes ainsi que des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture ou à l'empilage des sacs de semences traitées ou qui doivent effectuer le transfert des semences dans les cellules de stockage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant le travail.

Risques pour l'environnement

1. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. **TOXIQUE pour les organismes aquatiques.**
2. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.).
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX, qui contient un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation** »

humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPES	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE		4		INSECTICIDE

Traitement de semences liquide HELIX®

INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences liquide HELIX® est un traitement de semences liquide destiné à être utilisé dans le canola et la moutarde afin d'assurer la suppression en début de saison des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une infestation légère à modérée d'altises est probable en début de saison.

GARANTIE

Thiaméthoxame	10,3 %
Difénoconazole	1,24 %
Métalaxyl-M et isomère-S	0,39 %
Fludioxonil.....	0,13 %

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 26637
 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
 Guelph, Ontario N1G 4Z3
 Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES, et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, retirer les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail,

- enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.
2. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.
 3. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
 4. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
 5. Ne pas appliquer de façon que ce produit entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seules des personnes portant de l'équipement de protection personnelle (préposés au mélange, au chargement et à l'application) peuvent se trouver sur place pendant l'application.
 6. Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes ainsi que des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture ou à l'empilage des sacs de semences traitées ou qui doivent effectuer le transfert des semences dans les cellules de stockage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant le travail.

Risques pour l'environnement

1. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. [TOXIQUE pour les organismes aquatiques.](#)
2. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.).
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX, qui contient un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation** »

humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX est un traitement de semences liquide prêt-à-l'emploi pour le canola et la moutarde. Le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX contient un insecticide (le thiaméthoxame) et trois fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). L'insecticide contenu dans le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX assure de 14 à 21 jours de suppression des altises en début de saison. Les fongicides contenus dans le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX suppriment, en début de saison, la jambe noire transmise par les semences (*Leptosphaeria maculans*), *Alternaria* transmis par les semences (*Alternaria* spp.) ainsi que les maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Lutte intégrée

La suppression des maladies et (ou) des altises peut être réduite sensiblement si :

- du canola est cultivé dans le même champ plus d'une fois tous les trois ans;
- la profondeur de semis est excessive (> 4 cm);
- les plantules ne profitent pas de bonnes conditions de croissance;
- le canola est ensemencé dans des champs faisant l'objet d'un travail du sol réduit.

Les champs de canola doivent faire l'objet d'une surveillance régulière après la levée. Les altises migrent souvent depuis les bords des champs vers l'intérieur. En effectuant des inspections sur le terrain, il sera possible de déterminer si l'application foliaire d'un insecticide est justifiée et s'il faut traiter le champ en entier ou les tournières seulement.

L'application foliaire d'insecticides doit être envisagée si :

- les dommages causés par les altises ont atteint ou approchent le seuil économique d'endommagement (25 % d'endommagement des cotylédons ou des premières vraies feuilles);
- un chaume de canola ou un champ de canola se trouve à côté du champ de canola en train de lever;
- les populations d'altises observées les années précédentes étaient élevées et le niveau de dommage important.

L'application foliaire d'insecticides doit être effectuée immédiatement si :

- des dommages aux tiges sont observés. Cela peut se produire par temps frais et venteux.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX est un produit prêt-à-emploi contenant un pigment. Il ne requiert pas l'ajout de colorant, de teinture, de liant, de polymère ni d'eau avant l'application.

Appliquer 1,5 L de TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX par 100 kg de semences à l'aide d'un équipement commercial standard assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies et des insectes voulu. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage. Maintenir une agitation constante du produit pendant le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Pour une suppression supplémentaire des maladies dans le canola, on peut mélanger le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX au fongicide DYNASTY® 100FS dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Appliquer toutes les directives, précautions, etc. pertinentes figurant sur les étiquettes des produits.

Ce produit contient un pigment qui colore adéquatement les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans ce produit ne colore pas les semences adéquatement, ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. En vertu de la *Loi sur les semences*, la réglementation relative à la coloration des semences traitées doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Cultures	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L/100 kg semences)
Canola, Moutarde joncée (condimentaire)	Altises	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) <i>Alternaria</i> transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp.	1,5

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les usages décrits ci-dessous. En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L/100 kg semences)	Notes
Moutarde joncée (à graine oléagineuse)	Altises	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) <i>Alternaria</i> transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp.	1,5	Une application sous forme de traitement des semences

Deleted: Approved Label HELIX Liquid
26637 2011-03-22

Notes

Entreposage des semences

Des études en laboratoire et sur le terrain ont démontré que les semences de canola et de moutarde traitées avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX peuvent être entreposées sans réduction de la germination ou de la protection contre les insectes ou les maladies. Toutefois, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences conservées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées comme de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. On ne devrait traiter de telles semences avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX que pour supprimer une maladie existante. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi.

Équipement de semis : Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX pourraient ne pas s'écouler du semoir au même débit que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences de canola. Il est recommandé d'étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avec le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX avant de les semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX, insecticide du groupe 4 et fongicides des groupes 3, 4 et 12. Toute population d'insectes ou fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX ou à d'autres insecticides du groupe 4 ou fongicides des groupes 3, 4 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces insecticides et fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides et aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le TRAITEMENT DE SEMENCES LIQUIDE HELIX ou les insecticides du groupe 4 et les fongicides des groupes 3, 4 et 12 avec des produits appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou organismes pathogènes.

Utiliser les insecticides et les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

DYNASTY® et HELIX® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	3	4	7	12	FONGICIDES
GROUPE	4				INSECTICIDE

HELIX[®] VIBRANCE[®]

TRAITEMENT DE SEMENCES INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences liquide pour la suppression de maladies et d'insectes nuisibles dans les cultures indiquées.

GARANTIE :

Thiaméthoxame	269 g/L
Difénoconazole	16 g/L
Métalaxyl-M et isomère-S	5 g/L
Sédaxane	3,4 g/L
Fludioxonil	1,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021 % à titre d'agents de conservation.



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

N^o D'HOMOLOGATION : **31454**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé uniquement aux applicateurs commerciaux (installations et systèmes de traitement mobiles) utilisant des systèmes de transfert en circuit fermé. Les systèmes de transfert en circuit fermé comprennent l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement. Le transfert d'HELIX[®] VIBRANCE[®] n'est pas permis en circuit ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer en manipulant le produit. Au début des pauses, retirer les vêtements de protection. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements de protection et se laver à fond.
2. Nocif si avalé. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.

3. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sécuritaire. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale..
4. Ne pas laisser paître le bétail ni l'alimenter dans les zones traitées.
5. Ne pas semer de cultures autres que celles indiquées sur l'étiquette d'HELIX VIBRANCE ou du traitement de semences VIBRANCE 500FS dans les 60 jours suivant le semis de semences traitées avec HELIX VIBRANCE.
6. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
7. Ne pas appliquer de façon que ce produit entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seules des personnes portant de l'équipement de protection personnelle (préposés au mélange, au chargement et à l'application) peuvent se trouver sur place pendant l'application.
8. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au nettoyage de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés au traitement des semences ou à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs de semences traitées ou au transfert des semences dans les cellules d'entreposage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant toute activité en lien avec ce produit.

Précautions environnementales

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
4. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement de semences.
5. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si les semences traitées sont renversées à l'extérieurs ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Restrictions relatives à l'emploi

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, les trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non commercial servant au traitement des semences (par ex. applicateurs effectuant le traitement à la ferme).
3. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : « **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et sédaxane). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traiter, pendant le semis et pendant l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté et approuvé par le NIOSH de type N95 ou plus pour manipuler les semences traitées (y compris pour le chargement et le déchargement). N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour le semis. Le port de gants et d'un masque antipoussières n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée au moment du semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans

le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

HELIX[®] et VIBRANCE[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	3	4	7	12	FONGICIDES
GROUPE	4				INSECTICIDE

HELIX® VIBRANCE®

TRAITEMENT DE SEMENCES INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences liquide pour la suppression de maladies et d'insectes nuisibles dans les cultures indiquées.

GARANTIE :

Thiaméthoxame	269 g/L
Difénoconazole	16 g/L
Métalaxyl-M et isomère-S	5 g/L
Sédaxane	3,4 g/L
Fludioxonil	1,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021 % à titre d'agents de conservation.



ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N° D'HOMOLOGATION : **31454**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé uniquement aux applicateurs commerciaux (installations et systèmes de traitement mobiles) utilisant des systèmes de transfert en circuit fermé. Les systèmes de transfert en circuit fermé comprennent l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement. Le transfert d'HELIX® VIBRANCE® n'est pas permis en circuit ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer en manipulant le produit. Au début des pauses, retirer les vêtements de protection. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements de protection et se laver à fond.
2. Nocif si avalé. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.

3. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sécuritaire. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale..
4. Ne pas laisser paître le bétail ni l'alimenter dans les zones traitées.
5. Ne pas ensemer de cultures autres que celles indiquées sur l'étiquette d'HELIX VIBRANCE ou du traitement de semences VIBRANCE 500FS dans les 60 jours suivant le semis de semences traitées avec HELIX VIBRANCE.
6. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
7. Ne pas appliquer de façon que ce produit entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seules des personnes portant de l'équipement de protection personnelle (préposés au mélange, au chargement et à l'application) peuvent se trouver sur place pendant l'application.
8. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au nettoyage de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés au traitement des semences ou à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs de semences traitées ou au transfert des semences dans les cellules d'entreposage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant toute activité en lien avec ce produit.

Précautions environnementales

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins..
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
4. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement de semences.
5. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si les semences traitées sont renversées à l'extérieurs ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Restrictions relatives à l'emploi

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, les trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non commercial servant au traitement des semences (par ex. applicateurs effectuant le traitement à la ferme).
3. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : « **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et sédaxane). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traiter, pendant le semis et pendant l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté et approuvé par le NIOSH de type N95 ou plus pour manipuler les semences traitées (y compris pour le chargement et le déchargement). N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour le semis. Le port de gants et d'un masque antipoussières n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée au moment du semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans

le réservoir.

4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HELIX VIBRANCE contient un insecticide (thiaméthoxame) et quatre fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et sédaxane). Ce produit supprime un vaste éventail de maladies transmises par le sol et les semences et assure la suppression des altises en début de saison.

Lutte intégrée dans le canola

La suppression des maladies et (ou) des altises peut être réduite sensiblement si :

- du canola est cultivé dans le même champ à un intervalle supérieur à une fois tous les trois ans;
- la profondeur de semis est excessive (> 4 cm);
- les plantules ne profitent pas de bonnes conditions de croissance;
- le canola est semencé dans des champs faisant l'objet d'un travail du sol réduit.

Les champs de canola doivent faire l'objet d'une surveillance régulière après la levée. Les altises migrent souvent depuis les bords des champs vers l'intérieur. En effectuant des inspections sur le terrain, il sera possible de déterminer si l'application foliaire d'un insecticide est justifiée et s'il faut traiter le champ en entier ou les tournières seulement.

L'application foliaire d'insecticides doit être envisagée si :

- les dommages causés par les altises ont atteint ou approchent le seuil économique d'endommagement (25 % d'endommagement des cotylédons ou des premières vraies feuilles);
- un chaume de canola ou un champ de canola se trouve à côté du champ de canola en train de lever;
- les populations d'altises observées les années précédentes étaient élevées et le niveau de dommage important.

L'application foliaire d'insecticides doit être effectuée immédiatement si :

- des dommages aux tiges sont observés. Cela peut se produire par temps frais et venteux.

MODE D'EMPLOI

HELIX VIBRANCE est une formulation en prémélange qui contient un pigment. Pour optimiser la couverture des semences, on peut ajouter de l'eau, un colorant additionnel et des polymères pour faciliter l'application.

Appliquer 1,5 L d'HELIX VIBRANCE par 100 kg de semences à l'aide d'un équipement commercial standard assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des insectes ou des maladies escompté. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage. Maintenir une agitation constante du produit pendant le traitement des semences. Laisser les semences sécher avant de les ensacher.

La température d'entreposage idéale se situe entre 1 et 30 °C. Une congélation et une décongélation répétées de HELIX VIBRANCE n'affecteront pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante et s'assurer qu'il est bien mélangé avant l'application.

Ce produit contient un pigment qui colore adéquatement les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans la formulation ne colore pas les semences adéquatement, il faut ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

CULTURES	Canola Colza Semences de moutarde (condimentaire et oléagineuse)
INSECTES SUPPRIMÉS	Altises
MALADIES SUPPRIMÉES	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) Alternariose transmise par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semis et pourridié des racines) provoquées par <i>Pythium</i> spp., <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp.
DOSE	1,5 L de produit/100 kg de semences
REMARQUES	Une application sous forme de traitement des semences. Ne pas effectuer de traitement subséquent (c.-à-d. application dans le sillon ou foliaire) avec un autre insecticide du groupe 4 si le traitement de semences VIBRANCE CMAXX a été utilisé.

Remarques : Entreposage des semences

Des études en laboratoire et sur le terrain ont démontré que les semences de canola et de moutarde traitées avec HELIX VIBRANCE peuvent être entreposées sans danger pendant 18 mois sans qu'il n'y ait réduction de la germination ou de la protection contre les insectes ou les maladies. Toutefois, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination de la semence ou du matériel de multiplication traité et entreposé pendant plus d'une année. Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. On ne devrait traiter de telles semences avec HELIX VIBRANCE que de façon curative pour supprimer une maladie existante. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi.

Équipement de semis

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec HELIX VIBRANCE peuvent ne pas s'écouler du semoir au même débit que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences de canola. Il est recommandé d'étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avec HELIX VIBRANCE avant de procéder au semis.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, HELIX VIBRANCE, insecticide du groupe 4 et fongicides des groupes 3, 4, 7 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à HELIX VIBRANCE et à d'autres insecticides du groupe 4 ou à d'autres fongicides des groupes 3, 4, 7 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces insecticides et ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides et aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner HELIX VIBRANCE ou d'autres fongicides des groupes 3, 4, 7 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes et insectes.

Utiliser les insecticides et les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.

HELIX® et VIBRANCE® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

2014-5807
2014-12-16

GROUPES	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE				INSECTICIDE

Traitement de semences HELIX XTra®

INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences HELIX XTra® est un traitement de semences liquide destiné à être utilisé dans le canola, la moutarde et *Brassica carinata* afin d'assurer la suppression en début de saison des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une forte infestation d'altises a lieu et où une suppression prolongée est requise en début de saison.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 20,70 %

Difénoconazole 1,25 %

Métalaxyl-M et isomère-S 0,39 %

Fludioxonil 0,13 %

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **26638**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **105 L, 200 L, 450 L, 1050 L, vrac**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du traitement de semences HELIX XTra en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, retirer les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.
2. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure

après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.

3. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
5. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
6. Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, antipoussière ainsi que des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture ou à la manipulation des sacs de semences traitées ainsi qu'au transfert de telles semences dans des cellules de stockage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Le port d'un masque anti-poussières approuvé par le NIOSH/MSHA est également recommandé pour toutes les activités à titre de mesure d'hygiène.
7. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Précautions environnementales :

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur, procéder immédiatement à un nettoyage.
4. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. [Toxique pour les organismes aquatiques.](#)

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.).
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec le traitement de semences HELIX XTra, qui contient un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits**

chimiques pour manipuler et ensemercer des semences traitées ainsi que pour l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté, approuvé par le NIOSH/MSHA de catégorie N95 et plus pour manipuler des semences traitées (y compris le chargement et le déchargement). Utiliser de l'équipement de semis à cabine fermée. Le port de gants n'est pas requis à l'intérieur de la cabine. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

GROUPES	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE		4		INSECTICIDE

Traitement de semences HELIX XTra®

INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences HELIX XTra® est un traitement de semences liquide destiné à être utilisé dans le canola, la moutarde et *Brassica carinata* afin d'assurer la suppression en début de saison des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une forte infestation d'altises a lieu et où une suppression prolongée est requise en début de saison.

GARANTIE :

Thiaméthoxame	20,70 %
Difénoconazole	1,25 %
Métalaxyl-M et isomère-S	0,39 %
Fludioxonil	0,13 %

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **26638**
 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
 140 Research Lane, Research Park
 Guelph, Ontario N1G 4Z3
 Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du traitement de semences HELIX XTra en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

8. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, retirer les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.
9. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure

après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.

10. Entreposer le produit dans un endroit bien aéré et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
11. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
12. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
13. Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, antipoussière ainsi que des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture ou à la manipulation des sacs de semences traitées ainsi qu'au transfert de telles semences dans des cellules de stockage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Le port d'un masque anti-poussières approuvé par le NIOSH/MSHA est également recommandé pour toutes les activités à titre de mesure d'hygiène.
14. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Précautions environnementales :

5. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
6. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
7. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur, procéder immédiatement à un nettoyage.
8. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. [Toxique pour les organismes aquatiques.](#)

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.).
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : « **Ces semences ont été traitées avec le traitement de semences HELIX XTra, qui contient un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits**

chimiques pour manipuler et ensemercer des semences traitées ainsi que pour l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté, approuvé par le NIOSH/MSHA de catégorie N95 et plus pour manipuler des semences traitées (y compris le chargement et le déchargement). Utiliser de l'équipement de semis à cabine fermée. Le port de gants n'est pas requis à l'intérieur de la cabine. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement de semences HELIX XTra est un traitement de semences liquide prêt-à-l'emploi pour le canola, la moutarde et *Brassica carinata*. Le traitement de semences HELIX XTra contient un insecticide (le thiaméthoxame) et trois fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S ainsi que fludioxonil). L'insecticide contenu dans le traitement de semences HELIX XTra assure de 28 à 35 jours de suppression des altises en début de saison. Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une forte infestation d'altises a lieu et où une suppression prolongée est requise en début de

saison. Les fongicides contenus dans le traitement de semences HELIX XTra suppriment, en début de saison, la jambe noire transmise par les semences (*Leptosphaeria maculans*), *Alternaria* transmis par les semences (*Alternaria* spp.) ainsi que les maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp. Le thiaméthoxame est un insecticide du groupe 4. Ne pas appliquer d'insecticides du groupe 4 (c.-à-d. application dans le sillon ou foliaire) sur une culture issue de semences traitées avec HELIX XTra.

Lutte intégrée

La suppression des maladies et (ou) des altises peut être réduite sensiblement si :

- du canola est cultivé dans le même champ plus d'une fois tous les trois ans;
- la profondeur de semis est excessive (> 4 cm);
- les plantules ne profitent pas de bonnes conditions de croissance;
- le canola est ensemencé dans des champs faisant l'objet d'un travail du sol réduit.

Les champs de canola doivent faire l'objet d'une surveillance régulière après la levée. Les altises migrent souvent depuis les bords des champs vers l'intérieur. En effectuant des inspections sur le terrain, il sera possible de déterminer si l'application foliaire d'un insecticide est justifiée et s'il faut traiter le champ en entier ou les tournières seulement.

L'application foliaire d'insecticides doit être envisagée si :

- les dommages causés par les altises ont atteint ou approchent le seuil économique d'endommagement (25 % d'endommagement des cotylédons ou des premières vraies feuilles);
- un chaume de canola ou un champ de canola se trouve à côté du champ de canola en train de lever;
- les populations d'altises observées les années précédentes étaient élevées et le niveau de dommage important.

L'application foliaire d'insecticides doit être effectuée immédiatement si :

- des dommages aux tiges sont observés. Cela peut se produire par temps frais et venteux.

MODE D'EMPLOI

Le traitement de semences HELIX XTra est un produit prêt-à-l'emploi contenant un pigment. Il ne requiert pas l'ajout de colorant, de teinture, de liant, de polymère ni d'eau avant l'application.

Appliquer 1,5 L de traitement de semences HELIX XTra par 100 kg de semences à l'aide d'un équipement commercial standard assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies et des insectes voulu. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage. Maintenir une agitation constante du produit pendant le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Pour une suppression supplémentaire des maladies dans le canola, on peut mélanger le traitement de semences HELIX XTra au fongicide DYNASTY® 100FS dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Appliquer toutes les directives, précautions, etc. pertinentes figurant sur les étiquettes des produits.

Ce produit contient un pigment qui colore adéquatement les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans ce produit ne colore pas les semences adéquatement, ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. En vertu de la *Loi sur les semences*, la réglementation relative à la coloration des semences traitées doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Cultures	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L/100 kg semences)	Remarques
Canola, Moutarde joncée (condimentaire)	Altises	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) Alternaria transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp.	1,5	Une application sous forme de traitement de semences. Ne pas appliquer d'insecticides du groupe 4 (c.-à-d. application dans le sillon ou foliaire) sur une culture issue de semences traitées avec HELIX XTra.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les usages décrits ci-dessous. En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L/100 kg semences)	Remarques
Moutarde joncée (à graine oléagineuse) , <i>Brassica carinata</i>	Altises	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) <i>Alternaria</i> transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp.	1,5	Une application sous forme de traitement de semences. Ne pas appliquer d'insecticides du groupe 4 (c.-à-d. application dans le sillon ou foliaire) sur une culture issue de semences traitées

		<i>Rhizoctonia</i> spp.		avec HELIX XTra.
--	--	-------------------------	--	------------------

Notes :**Entreposage des semences :**

Des études en laboratoire et sur le terrain ont démontré que les semences de canola et de moutarde traitées avec le traitement de semences HELIX XTra peuvent être entreposées sans danger pendant 18 mois sans qu'il n'y ait réduction de la germination ou de la protection contre les insectes ou les maladies. Toutefois, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences conservées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées comme de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. On ne devrait traiter de telles semences avec le traitement de semences HELIX XTra que pour supprimer une maladie existante. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi.

Équipement de semis :

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le traitement de semences HELIX XTra pourraient ne pas s'écouler du semoir au même débit que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences de canola. Il est recommandé d'étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avec le traitement de semences HELIX XTra avant de les semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au traitement de semences HELIX XTra, insecticide du groupe 4 et fongicides des groupes 3, 4 et 12. Toute population d'insectes ou fongique peut renfermer des individus naturellement résistant au traitement de semences HELIX XTra ou à d'autres insecticides du groupe 4 ou fongicides des groupes 3, 4 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces insecticides et fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides et aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le traitement de semences HELIX XTra ou les insecticides du groupe 4 et les fongicides des groupes 3, 4 et 12 avec des produits appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou organismes pathogènes.

Utiliser les insecticides et les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

DYNASTY® et HELIX XTra® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 INSECTICIDE

Traitement de semences CRUISER® 5FS

INSECTICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences insecticide pour la suppression de certains insectes nuisibles dans les cultures indiquées.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 47,6 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : 27045

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 20 L à 1050 L, vrac

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Le traitement de semences CRUISER 5FS peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) sur les semences de petites céréales (sauf l'avoine) et de légumineuses. Pour toutes les autres cultures, l'application doit être effectuée dans des installations de traitement de semences commerciales. Toutes les opérations doivent être effectuées en circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement.

Restrictions concernant les usages spéciaux :

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit y être ajouté au moment du traitement. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée strictement par les utilisateurs de ce produit. Ajouter un colorant rouge lorsqu'il s'agit de céréales.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion d'une grande quantité et si le vomissement est inadéquat, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
2. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après la manipulation et avant de manger ou de fumer.
3. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

4. **Pour le traitement commercial de semences de maïs avec 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences, procéder de la façon indiquée ci-après.** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences et au nettoyage doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques. Tous les autres travailleurs (préposés à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. En plus, les préposés au traitement des semences, au nettoyage et à l'ensachage, à la couture, et l'empilage des sacs doivent porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.
5. **Pour le traitement commercial de semences de toutes les cultures pour lesquelles des doses sont indiquées sur l'étiquette (autres que 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences, procéder de la façon indiquée ci-après.** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.
6. **Pour le traitement à la ferme de semences de petites céréales (sauf l'avoine) et de légumineuses (pois secs, pois écosés et haricots).** Les travailleurs doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant le mélange, le chargement et le traitement des semences ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement de traitement de semences.
7. **Pour le traitement commercial de semences de canola, de colza et de moutarde (condimentaire et oléagineuse) :** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences ou à la réparation ou à l'entretien ou au nettoyage de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs de semences traitées ou au transfert des semences dans les cellules d'entreposage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant toute activité en lien avec ce produit.

Dangers pour l'environnement :

1. Le thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
2. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des

semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.

3. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.
4. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
5. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
6. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface.
7. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
8. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

NOTE : En cas d'accident, apporter au médecin ou à l'établissement d'urgence l'étiquette du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées à raison de 500 g de thiaméthoxame pour 100 kg de semences destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada : **« Ces semences ont été traitées à raison de 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences. Porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA pour manipuler les semences traitées, y compris lors du chargement des trémies des semences et de la plantation de semences traitées. Ne pas planter plus de 1000 kg de semences de maïs par jour. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**
5. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des pois chiches, des lentilles, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lupins et des féveroles traités destinés à la vente ou à l'utilisation au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Toute personne manipulant des pois chiches, des lentilles, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lupins et des féveroles traités doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à**

manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA comme étant de catégorie N95 ou plus pour le chargement des trémies des semences et la plantation de semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »

6. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences traitées à une dose autre que 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences et ne contenant pas de pois chiches, de lentilles, de pois secs (y compris les pois de grande culture), de lupins ou de féveroles destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada : « **Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.** »
7. En outre, l'étiquette de toutes les semences de maïs et de soja traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants : **Thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées doivent être incorporées à la terre ou ramassées du sol.**
8. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences de cucurbitacées traitées destinées à être vendues et utilisées au Canada : **Ces semences ont été traitées avec un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées. N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour l'ensemencement. En outre, tous les préposés à la manutention des semences de curbitacées traitées dans des endroits clos (c.-à-d. des serres) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque antipoussière N95 ou plus approuvé par le NIOSH/MSHA pour effectuer le chargement des semences dans l'équipement de semis automatisé. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.**
9. Tous les sacs contenant des semences traitées de canola, de colza ou de moutarde (condimentaire ou oléagineuse) destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent

porter la mention suivante (étiquette, etc.) : **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traiter, pendant le semis et pendant l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté et approuvé par le NIOSH de type N95 ou plus pour manipuler les semences traitées (y compris pour le chargement et le déchargement). N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour le semis. Le port de gants et d'un masque antipoussières n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée au moment du semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.**

10. Ne pas ensemer de semences traitées à la main.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

CRUISER® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 INSECTICIDE

Traitement de semences CRUISER® 5FS**INSECTICIDE****SUSPENSION****USAGE AGRICOLE**

Traitement de semences insecticide pour la suppression de certains insectes nuisibles dans les cultures indiquées.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 47,6 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : 27045

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Le traitement de semences CRUISER 5FS peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) sur les semences de petites céréales (sauf l'avoine) et de légumineuses. Pour toutes les autres cultures, l'application doit être effectuée dans des installations de traitement de semences commerciales. Toutes les opérations doivent être effectuées en circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement.

Restrictions concernant les usages spéciaux :

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit y être ajouté au moment du traitement. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée strictement par les utilisateurs de ce produit. Ajouter un colorant rouge lorsqu'il s'agit de céréales.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion d'une grande quantité et si le vomissement est inadéquat, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
2. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après la manipulation et avant de manger ou de fumer.
3. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

4. **Pour le traitement commercial de semences de maïs avec 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences, procéder de la façon indiquée ci-après.** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences et au nettoyage doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques. Tous les autres travailleurs (préposés à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. En plus, les préposés au traitement des semences, au nettoyage et à l'ensachage, à la couture, et l'empilage des sacs doivent porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.
5. **Pour le traitement commercial de semences de toutes les cultures pour lesquelles des doses sont indiquées sur l'étiquette (autres que 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences, procéder de la façon indiquée ci-après.** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.
6. **Pour le traitement à la ferme de semences de petites céréales (sauf l'avoine) et de légumineuses (pois secs, pois écosés et haricots).** Les travailleurs doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant le mélange, le chargement et le traitement des semences ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement de traitement de semences.
7. **Pour le traitement commercial de semences de canola, de colza et de moutarde (condimentaire et oléagineuse) :** Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences ou à la réparation ou à l'entretien ou au nettoyage de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs de semences traitées ou au transfert des semences dans les cellules d'entreposage doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières approuvé par le NIOSH ainsi que des chaussettes et des chaussures. Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant toute activité en lien avec ce produit.

Dangers pour l'environnement :

1. Le thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
2. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des

semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.

3. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.
4. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
5. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
6. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface.
7. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
8. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

NOTE : En cas d'accident, apporter au médecin ou à l'établissement d'urgence l'étiquette du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées à raison de 500 g de thiaméthoxame pour 100 kg de semences destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada : **« Ces semences ont été traitées à raison de 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences. Porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA pour manipuler les semences traitées, y compris lors du chargement des trémies des semences et de la plantation de semences traitées. Ne pas planter plus de 1000 kg de semences de maïs par jour. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**
5. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des pois chiches, des lentilles, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lupins et des féveroles traités destinés à la vente ou à l'utilisation au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Toute personne manipulant des pois chiches, des lentilles, des pois secs (y compris les pois de grande culture), des lupins et des féveroles traités doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à**

manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA comme étant de catégorie N95 ou plus pour le chargement des trémies des semences et la plantation de semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »

6. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences traitées à une dose autre que 500 g de thiaméthoxame/100 kg de semences et ne contenant pas de pois chiches, de lentilles, de pois secs (y compris les pois de grande culture), de lupins ou de féveroles destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant la plantation. Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**
7. En outre, l'étiquette de toutes les semences de maïs et de soja traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants : **Thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées doivent être incorporées à la terre ou ramassées du sol.**
8. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences de cucurbitacées traitées destinées à être vendues et utilisées au Canada : **Ces semences ont été traitées avec un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées. N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour l'ensemencement. En outre, tous les préposés à la manutention des semences de curbitacées traitées dans des endroits clos (c.-à-d. des serres) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque antipoussière N95 ou plus approuvé par le NIOSH/MSHA pour effectuer le chargement des semences dans l'équipement de semis automatisé. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.**
9. Tous les sacs contenant des semences traitées de canola, de colza ou de moutarde (condimentaire ou oléagineuse) destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent

porter la mention suivante (étiquette, etc.) : **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traiter, pendant le semis et pendant l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un masque antipoussières bien ajusté et approuvé par le NIOSH de type N95 ou plus pour manipuler les semences traitées (y compris pour le chargement et le déchargement). N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour le semis. Le port de gants et d'un masque antipoussières n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée au moment du semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.**

10. Ne pas ensemer de semences traitées à la main.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement de semences CRUISER 5FS appartient à la classe chimique des néonicotinoïdes, lesquels suppriment les insectes broyeurs et suceurs par contact et par activité systémique. Couvrir complètement les semences pour obtenir la meilleure protection possible contre les dommages causés par les insectes. Lorsque des plages de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Lorsque les semences sont traitées pour une protection post-semis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences CRUISER 5FS protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé des grains, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine.

Pour obtenir une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut combiner le traitement de semences CRUISER 5FS aux traitements de semences fongicides suivants.

- Blé et orge : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à DIVIDEND® XL® (ou à DIVIDEND XL RTA®) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Maïs : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à MAXIM® XL (ou à MAXIM 480FS + APRON XL® LS) et DYNASTY® 100FS seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Haricots secs comestibles : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à APRON MAXX® RTA® ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Soja : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.

Lorsqu'appliqué en mélange en réservoir, lire et observer toutes les directives figurant sur les étiquettes des produits utilisés, y compris les doses, les restrictions et les délais concernant la paissance. Suivre, sur les étiquettes des deux produits, les précautions les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application.

Note : Le traitement de semences endommagées ou rayées ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination et/ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de tout le lot de semences et faire des essais de germination sur une petite quantité de semences avant de soumettre tout le lot au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

S'assurer que le produit est parfaitement homogène avant de l'appliquer.

Appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS au moyen d'un système fermé de traitement des semences procurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des insectes escompté. Mélanger à fond la dose recommandée du traitement de semences CRUISER 5FS dans la quantité

d'eau requise en fonction du taux de dilution de la bouillie à utiliser. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de les entreposer dans des contenants de vrac. Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS pourraient ne pas s'écouler du semoir à la même vitesse que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer.

La température d'entreposage idéale se situe au-dessus du point de congélation et en dessous de 30 °C. Un gel et un dégel répétés du traitement de semences CRUISER 5FS n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié (rouge pour les céréales) avant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

DOSES D'EMPLOI

Les usages suivants sont réservés aux installations de traitement de semences commerciales munies d'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).

Maïs : (maïs de grande culture, maïs de semence, maïs à éclater, maïs sucré)

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer (*Agriotes* spp., *Limoni* spp. et *Melanotus* spp.) et le hanneton européen, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences. Ne pas appliquer moins de 0,125 mg de matière active par grain.

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, utiliser le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 à 166 mL/100 kg de semences (ou 0,125 à 0,250 mg de matière active par grain). Utiliser la dose la plus forte de traitement de semences CRUISER 5FS pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave. Pour obtenir une protection contre l'altise du maïs, qui est un vecteur de la flétrissure bactérienne de Stewart, utiliser le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 à 166 mL/100 kg de semences. Ne pas utiliser moins de 0,125 et plus 0,250 mg de matière active par grain.

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la chrysomèle des racines du maïs (y compris la chrysomèle occidentale des racines du maïs), utiliser le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 830 mL/100 kg de semences. Ne pas utiliser moins de 1,25 mg de matière active par grain planté au Canada. Pour les semences destinées à l'exportation, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être utilisé à raison de 332 mL/100 kg de semences (0,500 mg de matière active par grain).

On recommande que les semences comportant des populations de ravageurs d'entrepôt soient soumises à une fumigation avant d'être traitées et entreposées.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à MAXIM XL (ou à MAXIM 480FS

+ APRON XL LS) et DYNASTY 100FS seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Haricots secs comestibles :

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la cicadelle de la pomme de terre et la mouche des semis, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 50 à 83 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes. Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par le sol et les semences, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Soja :

Pour réduire la défoliation en début de saison provoquée par la chrysomèle du haricot, le ver fil-de-fer et le hanneton européen, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences. Appliquer 83 mL de traitement de semences CRUISER 5FS par 100 kg de semences de soja pour une protection en début de saison contre le puceron du soja. Pour assurer une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 50 à 83 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Canola, colza et moutarde (condimentaire et oléagineuse):

Pour la suppression de l'altise, appliquer de 320 à 640 mL de CRUISER 5FS par 100 kg de semences à l'aide d'un équipement commercial standard assurant un traitement uniforme des semences.

Culture	Insectes supprimés ¹	Dose d'emploi/100 kg de semences*		Notes
		mL de produit	grammes de m.a.	
Maïs	Vers fil-de-fer Hanneton européen	83	50 (0,125 mg par grain)	Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
	Mouche des semis Altise du maïs, qui est un vecteur pour la flétrissure bactérienne de Stewart	83 – 166	50 – 100 ou 0,125 – 0,25 mg par grain	
	Chrysomèle des racines du maïs (y compris la chrysomèle occidentale des racines du maïs)	332 (pour l'exportation seulement) 830	200 (0,500 mg par grain pour l'exportation seulement) 500 (1,25 mg par grain)	
Soja ²	Mouche des semis	50 – 83	30 – 50	
	Chrysomèle du haricot Vers fil-de-fer Hanneton européen Puceron du soja	83	50	
Haricots secs comestibles	Cicadelle de la pomme de terre** Mouche des semis	50 – 83	30 – 50	
	Vers fil-de-fer	83	50	
Canola, colza, moutarde (condimentaire et oléagineuse)	Altise	320 – 640	200 – 400	

*Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une (1) pulvérisation d'un insecticide foliaire.

¹ Lorsque les semences sont traitées pour une protection post-semis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences CRUISER 5FS protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé des grains, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine.

² D'après une densité de 6 600 semences de soja/kg, de 50 à 83 mL de traitement de semences CRUISER 5FS fournit de 45 à 75 µg de matière active, à savoir la thiaméthoxame, par grain de soja.

Les usages suivants sont permis à la ferme ou pour les applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).

Blé et orge :

Pour obtenir une protection contre les dommages aux cultures causés par les vers fil-de-fer (*Agriotes* spp., *Limoni* spp. et *Melanotus* spp.), appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 17 à 50 mL/100 kg de semences. Pour une répression en début de saison

uniquement, traiter à raison de 17 mL/100 kg de semences. Pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave de vers fil-de-fer ou pour lesquels un traitement de suppression est requis, traiter à raison de 33 à 50 mL/100 kg de semences, en utilisant la dose la plus élevée lorsque l'infestation est considérée comme forte.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à DIVIDEND XL RTA. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Culture	Insectes supprimés ¹	Dose d'emploi/100 kg de semences*		Remarques
		mL de produit	grammes de m.a.	
Blé et orge	Vers fil-de-fer	17** 33 – 50	10** 20 – 30	Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser 17 mL/100 kg de semences pour la répression des vers fil-de-fer; cependant, si l'infestation est de moyenne à élevée ou si un traitement de suppression est requis, utiliser de 33 à 50 mL/100 kg de semences.

¹ Lorsque les semences sont traitées pour une protection post-semis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences CRUISER 5FS protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé des grains, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager Syngenta Canada inc. De toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est utilisé aux fins des usages décrits ci-dessous.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Blé et orge	Hanneton européen	50	30	—	<p>Peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Pour la suppression de certaines maladies dans les petites céréales, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé en cuve avec le fongicide DIVIDEND XL RTA dans le cadre d'un traitement à système fermé. Suivre toutes les directives, précautions etc. figurant sur les étiquettes des produits.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p>

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Haricots et pois à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosses	Cicadelle de la pomme de terre** Mouche des semis	50 – 83	30 – 50	—	<p>Doit être appliqué dans les installations de traitement de semences commerciales munies l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Le traitement de semences CRUISER 5FS, utilisé en mélange en cuve avec APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC (ou APRON XL LS et MAXIM 480FS), supprimera les maladies énumérées sur les étiquettes d'APRON MAXX RTA, d'APRON MAXX RFC, d'APRON XL LS et de MAXIM 480FS. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits.</p>
	Vers fil-de-fer Puceron du soja	83	50	—	

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Pois chiches, lentilles, pois secs (y compris les pois de grande culture), lupins, féveroles	Vers fil-de-fer	17 [†] 33-50 [†]	10 20-30	—	<p>Peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Pour la suppression de diverses maladies transmises par le sol et les semences, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être utilisé en mélange en cuve avec les traitements de semences fongicides APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC dans un système en circuit fermé</p> <p>Consulter les étiquettes des produits pour connaître les directives et précautions propres à leur application. Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p>

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Féveroles	Charançon rayé du pois	50	30		<p>Peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p> <p>Se référer aux étiquettes des produits pour application spécifique instructions et précautions. Un colorant adéquat doit être ajouté à la boue avant l'application de la graine.</p>

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Pois secs	Charançon rayé du pois	50	30	—	<p>Peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Pour la suppression de diverses maladies transmises par le sol et les semences, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être utilisé en mélange en cuve avec les traitements de semences fongicides APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC dans un système en circuit fermé</p> <p>Consulter les étiquettes des produits pour connaître les directives et précautions propres à leur application. Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p>

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Pois secs	Charançon rayé du pois	83	50		<p>Cette dose de traitement de semences CRUISER 5FS doit être appliquée par des applicateurs commerciaux qui utilisent de l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Le traitement de semences CRUISER 5FS, utilisé en mélange en cuve avec APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC (ou APRON XL LS et MAXIM 480FS), supprimera les maladies énumérées sur les étiquettes d'APRON MAXX RTA, d'APRON MAXX RFC, d'APRON XL LS et de MAXIM 480FS. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits.</p>

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Pois (cultivars mange-tout, verts à écosser)	Charançon rayé du pois	50 – 83	30 - 50		<p>Doit être appliqué dans les installations de traitement de semences commerciales munies l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Pour la suppression de diverses maladies transmises par le sol et les semences, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être utilisé en mélange en cuve avec les traitements de semences fongicides APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC dans un système en circuit fermé</p> <p>Consulter les étiquettes des produits pour connaître les directives et précautions propres à leur application. Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p>

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une (1) pulvérisation d'un insecticide foliaire.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Tournesol	Vers fil-de-fer	—	—	0,25	<p>Doit être appliqué dans les installations de traitement de semences commerciales munies l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Le traitement de semences CRUISER 5FS, utilisé en mélange en cuve avec les fongicides APRON XL LS et MAXIM 480FS, supprimera les maladies énumérées sur les étiquettes de ces fongicides. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits.</p> <p>Délai avant la récolte : 120 jours</p> <p>Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage domestique ou commercial.</p>

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Betteraves à sucre	Vers fil-de-fer Mouche de la betterave à sucre	50 – 100 par 100 000 graines	30 – 60 par 100 000 graines	0,3 – 0,6	<p>Doit être appliqué dans les installations de traitement de semences commerciales munies l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Pour une suppression additionnelle des pathogènes indiqués qui sont transmis par les semences et par le sol dans les semences de betteraves à sucre, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être utilisé en mélange en cuve avec le fongicide APRON XL LS dans un système de traitement en circuit fermé.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p> <p>Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant le traitement des semences.</p> <p>Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage domestique ou commercial.</p>

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Seigle, triticales, sarrasin, millet à chandelle, millet commun	Vers fil-de-fer	17 [†]	10	—	<p>Peut être appliqué à la ferme ou par des applicateurs commerciaux lorsque de l'équipement en circuit fermé est utilisé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'on prévoit que les populations de vers fil-de-fer seront importantes.</p> <p>Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant le traitement des semences.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p> <p>Pour la suppression de diverses maladies dans les céréales, le traitement des semences CRUISER 5FS peut être utilisé en mélange en cuve avec le fongicide DIVIDEND XL RTA dans un système en circuit fermé. Suivre les directives, précautions, etc. indiquées dans les étiquettes des produits.</p>
		33-50 [‡]	20-30		

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Sorgho	Vers fil-de-fer	17F	10	—	<p>Doit être appliqué dans les installations de traitement de semences commerciales munies l'équipement en circuit fermé (y compris pour le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement).</p> <p>Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation de vers fil-de-fer.</p> <p>Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p> <p>Pour la suppression de certaines maladies des céréales, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé en cuve avec le fongicide DIVIDEND XL RTA à l'aide d'équipement en circuit fermé Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.</p>
		33 - 50F	20-30		

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une (1) pulvérisation d'un insecticide foliaire.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		mg de m.a. par semence	Notes
		mL de produit	grammes de m.a.		
Groupe de cultures 9 (cucurbitacées) chayote, courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, momordique, melon véritable, citrouille, courges d'été et d'hiver et pastèque.	Chrysomèle du concombre	--	--	0,25 – 0,75	<p>Pour une protection en début de saison contre la chrysomèle du concombre. Utiliser la dose la plus élevée lorsque de fortes populations d'insectes sont prévues.</p> <p>Un colorant approprié doit être ajouté à la bouillie avant l'application.</p> <p>Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.</p> <p>Pour la suppression de diverses maladies des cucurbitacées, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé au fongicide APRON XL LS, au traitement de semences fongicide MAXIM 480FS incolore et/ou au fongicide DYNASTY 100FS dans un système de traitement en circuit fermé. Respecter toutes les directives, précautions, etc., figurant sur les étiquettes des produits utilisés.</p> <p>Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage domestique ou commercial.</p>

* Utiliser 17 mL/100 kg de semences pour la répression des vers fil-de-fer; cependant, si l'infestation est de moyenne à élevée ou si une suppression est requise, appliquer à raison de 33 – 50 mL/100 kg de semences.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au traitement de semences CRUISER 5FS, un insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au traitement de semences CRUISER 5FS et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner le traitement de semences CRUISER 5FS ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

APRON MAXX[®], APRON XL[®], CRUISER[®], DIVIDEND[®], DIVIDEND XL RTA[®], DYNASTY[®], MAXIM[®], RTA[®] et XL[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 INSECTICIDE

Traitement de semences **CRUISER[®] 350FS**

INSECTICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences insecticide pour la suppression de certains insectes nuisibles dans le blé, l'orge, le maïs, le seigle, la triticale, le sarrasin, le millet, le sorgho, le soja et les haricots secs comestibles.

GARANTIE

Thiaméthoxame 29,9 %

Ce produit contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,05% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

**ATTENTION : IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **27986**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **20 L - vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Pas de transfert du traitement de semences insecticide **CRUISER[®] 350FS en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes en s'assurant de bien rincer toute la surface des yeux et des paupières. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion d'une grande quantité et si le vomissement est inadéquat, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS et des ANIMAUX DOMESTIQUES.
2. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le

brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après la manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements de protection avant de les réutiliser.

3. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Équipement de protection individuelle recommandé dans les installations de traitement de semences commerciales : Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.

Risques pour l'environnementale :

1. Le thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
2. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
3. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.
4. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
5. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
6. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface.
7. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
8. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

NOTE : En cas d'accident, apporter au médecin ou à l'établissement d'urgence l'étiquette du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux des produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les couper comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**
5. En outre, l'étiquette de toute les semences de maïs et de soja traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants : **Thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.**

pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées doivent être incorporées à la terre ou ramassées du sol.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

CRUISER® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

Traitement de semences CRUISER[®] 350FS

INSECTICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences insecticide pour la suppression de certains insectes nuisibles dans le blé, l'orge, le maïs, le seigle, la triticale, le sarrasin, le millet, le sorgho, le soja et les haricots secs comestibles.

GARANTIE

Thiaméthoxame 29,9 %

Ce produit contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,05% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

**ATTENTION : IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : 27986

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Pas de transfert du traitement de semences insecticide CRUISER[®] 350FS en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes en s'assurant de bien rincer toute la surface des yeux et des paupières. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion d'une grande quantité et si le vomissement est inadéquat, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS et des ANIMAUX DOMESTIQUES.
2. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le

brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après la manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements de protection avant de les réutiliser.

3. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Équipement de protection individuelle recommandé dans les installations de traitement de semences commerciales : Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant toutes les activités de travail.

Risques pour l'environnementale :

1. Le thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à des résidus présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar de végétaux dont les semences ont été traitées avec ce produit. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
2. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
3. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.
4. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
5. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
6. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface.
7. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
8. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

NOTE : En cas d'accident, apporter au médecin ou à l'établissement d'urgence l'étiquette du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux des produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les couper comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**
5. En outre, l'étiquette de toute les semences de maïs et de soja traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants : **Thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant.**

Ne

pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées doivent être incorporées à la terre ou ramassées du sol.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS appartient à la classe chimique des néonicotinoïdes, lesquels suppriment les insectes broyeurs et suceurs par contact et par activité systémique. Couvrir complètement les semences pour obtenir la meilleure protection possible contre les dommages causés par les insectes. Lorsque des plages de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Lorsque les semences sont traitées pour une protection post-semis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine.

Pour obtenir une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut combiner le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS au traitement de semences fongicides suivants.

- Blé et orge : le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé à DIVIDEND® XL® (ou à DIVIDEND XL RTA®) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé.
- Maïs : le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé à MAXIM® XL (ou à MAXIM 480FS + APRON XL® LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé.
- Haricots secs comestibles : le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé à APRON MAXX® RTA ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences

commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé.

- Soja : le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, lire et observer les directives figurant sur les étiquettes, y compris les taux et les restrictions concernant la puissance pour chaque produit utilisé dans le mélange. Respecter les précautions les plus rigoureuses concernant le mélange, le chargement et l'application figurant sur les étiquettes des deux produits utilisés dans le mélange.

Note : Le traitement de semences endommagées ou fortement rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination et/ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de tout le lot de semences et faire des essais de germination sur une petite quantité de semences avant de soumettre tout le lot au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE (APPLICATION DE LA BOUILLIE)

S'assurer que le produit est parfaitement homogène avant de l'appliquer.

Appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS au moyen d'un système fermé de traitement des semences procurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des insectes escompté. Mélanger à fond la dose recommandée du traitement de semences insecticide CRUISER 350FS dans la quantité de traitement de semences fongicide véhiculant requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de les entreposer dans des contenants de vrac. Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS pourraient ne pas s'écouler du semoir à la même

vitesse que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer.

La température d'entreposage idéale se situe au-dessus du point de congélation et en dessous de 30 °C. Un gel et un dégel répétés du traitement de semences insecticide CRUISER 350FS n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

Ce produit contient un colorant qui donnera aux semences traitées une couleur appropriée. Cependant, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle. Si le colorant de la formulation ne donne pas une couleur adéquate aux semences, ajouter du colorant au mélange pendant le traitement. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit.

DOSES D'EMPLOI

Blé et orge :

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 29 à 86 mL/100 kg de semences. Pour une répression en début de saison uniquement, traiter à raison de 29 mL/100 kg de semences. Pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave de vers fil-de-fer ou pour lesquels un traitement de suppression est requis, traiter à raison de 57 à 86 mL/100 kg de semences, en utilisant la dose la plus élevée lorsque l'infestation est considérée comme forte.

On recommande que les semences comportant des populations de ravageurs d'entrepôt soient soumises à une fumigation avant d'être traitées et entreposées.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à DIVIDEND XL RTA dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Maïs (maïs de grande culture, maïs de semence, maïs à éclater, maïs sucré) :

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer et le hanneton européen, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 143 mL/100 kg de semences. Ne pas appliquer moins de 0,125 mg de thiaméthoxame par grain.

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 143 à 286 mL/100 kg de semences (ou 0,125 - 0,250 mg de thiaméthoxame par grain). Utiliser la dose la plus forte de traitement de semences insecticide CRUISER 5FS pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave. Pour obtenir une protection contre l'altise

du maïs, qui est un vecteur de la flétrissure bactérienne de Stewart, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 143 à 286 mL/100 kg de semences. Ne pas appliquer moins de 0,125 et plus 0,250 mg de thiaméthoxame par grain.

On recommande que les semences comportant des populations de ravageurs d'entrepôt soient soumises à une fumigation avant d'être traitées et entreposées.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, appliquer une bouillie composée du traitement de semences insecticide CRUISER 350FS et de MAXIM XL (ou de MAXIM 480FS + APRON XL LS) dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Soja :

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 86 à 143 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes. Appliquer 143 mL de traitement de semences insecticide CRUISER 350FS par 100 kg de semences de soja pour une protection en début de saison contre le puceron du soja. Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la chrysomèle du haricot, le hanneton européen et les vers fil-de-fer, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 143 mL/100 kg de semences.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou de MAXIM 480FS + APRON XL LS) dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Haricots secs comestibles :

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la cicadelle de la pomme de terre et la mouche des semis, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 86 à 143 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes. Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer, appliquer le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à raison de 143 mL/100 kg de semences.

Pour une suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS à APRON MAXX RTA ou à APRON MAXX RFC (ou de MAXIM 480FS + APRON XL LS) dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Culture	Insectes supprimés ¹	Dose d'emploi/100 kg de semences*		Notes
		mL de produit	grammes de m. a.	
Blé	Vers fil-de-fer	29** 57 – 86	10** 20 – 30	Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
Orge	Vers fil-de-fer	29** 57 – 86	10** 20 – 30	
Maïs	Vers fil-de-fer	143	50 ou 0,125 mg par grain	
	Hanneton européen	143		
	Mouche des semis Altise du maïs, qui est un vecteur de la flétrissure bactérienne de Stewart	143 – 286 143 – 286	50 – 100 ou 0,125 – 0,25 mg par grain	
Soja²	Mouche des semis	86 – 143	30 – 50	
	Chrysomèle du haricot Vers fil-de-fer Hanneton européen Puceron du soja	143	50	
Haricots secs comestibles	Cicadelle de la pomme de terre*** Mouche des semis	86 – 143	30 – 50	
	Vers fil-de-fer	143	50	

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser 29 mL/100 kg de semences pour la répression des vers fil-de-fer; cependant, si l'infestation est de moyenne à élevée ou si un traitement de suppression est requis, utiliser de 57 à 86 mL/100 kg de semences.

*** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une pulvérisation d'un insecticide foliaire.

¹ Lorsque les semences sont traitées pour une protection post-semis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine.

² Avec 6 660 fèves de soja par kg, de 86 à 143 mL de traitement de semences insecticide CRUISER 350FS apportent de 45 à 75 µg de matière active (thiaméthoxame) par fève de soja.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		Notes
		mL de produit	grammes de m.a.	
Blé et Orge	Hanneton européen	86	30	Pour la suppression de certaines maladies dans les grains céréaliers, le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé avec le fongicide DIVIDEND XL RTA dans le cadre d'un traitement à système fermé. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
Seigle, triticale, sarrasin, millet (à chandelle et commun) et sorgho	Vers fil-de-fer (répression) Vers fil-de-fer (suppression)	29* 57-86*	10* 20-30*	Utiliser la dose de suppression la plus élevée lorsque l'on s'attend à de fortes populations de vers fil-de-fer. Pour la suppression de certaines maladies dans les grains céréaliers, le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS peut être mélangé avec le fongicide DIVIDEND XL RTA dans le cadre d'un traitement à système fermé. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement de semences.
				* Utiliser 29 mL du traitement de semences insecticide CRUISER 350FS + 325-360 mL

Cultures	Insectes supprimés	Dose d'emploi /100 kg de semences*		Notes
		mL de produit	grammes de m.a.	
				DIVIDEND XL RTA/100 kg pour la répression des vers fil-de-fer; cependant, si l'infestation est de modérée à forte ou si une suppression est requise, traiter à raison de 57 à 86 mL du traitement de semences insecticide CRUISER 350FS + 325-360 mL DIVIDEND XL RTA/100 kg de semences.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au traitement de semences insecticide CRUISER 350FS, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au traitement de semences insecticide CRUISER 350FS et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner le traitement de semences insecticide CRUISER 350FS ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

APRON MAXX[®], APRON XL[®], CRUISER[®], DIVIDEND[®], MAXIM[®], RTA[®] et XL[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

GROUPE	4	INSECTICIDE
GROUPES	3 12	FONGICIDES

CRUISER MAXX[®] EXTREME POMME DE TERRE

Traitement pour plantons

Suspension

USAGE AGRICOLE

Traitement pour plantons pour la suppression du rhizoctone brun et du chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), de la tache argentée (*Helminthosporium solani*), de la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp.) ainsi que des insectes dans les pommes de terre.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 250 g/L
Fludioxonil 62,5 g/L
Difénoconazole 123 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,073 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : 31024
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1050L

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un avis médical.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
2. Garder les plantons de pommes de terres traités loin des animaux.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des

lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transfert ou d'ensemencement des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Les travailleurs qui surveillent l'ensemencement à l'arrière d'équipement de plantation doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes, des bottes et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail..

5. Ne pas utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. N'utiliser que de l'équipement de traitement en circuit fermé.
6. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
7. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles, les arthropodes utiles et les organismes aquatiques. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar à la suite du traitement de semences.

Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas utiliser de plantons traités à des fins d'alimentation humaine et animale.

ENTREPOSAGE

La température de conservation idéale se situe entre 0 et 30 °C. Un gel et un dégel répétés de CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

BIDONS DE PLASTIQUE :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	4	INSECTICIDE
GROUPES	3 12	FONGICIDES

CRUISER MAXX[®] EXTREME POMME DE TERRE

Traitement pour plantons

Suspension

USAGE AGRICOLE

Traitement pour plantons pour la suppression du rhizoctone brun et du chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), de la tache argentée (*Helminthosporium solani*), de la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp.) ainsi que des insectes dans les pommes de terre.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 250 g/L

Fludioxonil 62,5 g/L

Difénoconazole 123 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,073 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N^o D'HOMOLOGATION : **31024**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un avis médical.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
2. Garder les plantons de pommes de terres traités loin des animaux.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des

lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transfert ou d'ensemencement des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Les travailleurs qui surveillent l'ensemencement à l'arrière d'équipement de plantation doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes, des bottes et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail..

5. NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. N'utiliser que de l'équipement de traitement en circuit fermé.
6. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
7. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles, les arthropodes utiles et les organismes aquatiques. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar à la suite du traitement de semences.

Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas utiliser de plantons traités à des fins d'alimentation humaine et animale.

ENTREPOSAGE

La température de conservation idéale se situe entre 0 et 30 °C. Un gel et un dégel répétés de CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser

également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

BIDONS DE PLASTIQUE :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE supprime (par ingestion) les insectes suceurs et broyeurs indiqués sur l'étiquette dans les pommes de terre. Ce produit supprime certaines maladies fongiques transmises par les semences de pommes de terre, y compris le chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), la tache argentée (*Helminthosporium solani*) et la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp., y compris les souches résistant au fludioxonil). CRUISER MAXX EXTREME POMMES DE TERRE assure également la répression du rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*). CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE ne supprime pas les maladies bactériennes présentes dans le planton.

CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE doit être employé dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les maladies de la pomme de terre. Cette stratégie comprend l'utilisation de semences certifiées de haute qualité et l'emploi de techniques culturales comme la rotation des cultures, la récolte des tubercules au moment optimal pour limiter le développement des maladies, la manutention appropriée des tubercules en évitant les meurtrissures, la gestion et la désinfection de l'équipement et des aires d'entreposage afin de réduire la quantité d'inoculum présente, y compris le maintien de conditions appropriées dans l'entrepôt afin d'éliminer toute humidité ou condensation et, finalement, l'application du produit

sur des plantons propres avec un système bien étalonné.

NOTA – Le traitement de semences fortement endommagées par la machinerie ou de semences de faible vigueur et de qualité inférieure peut se traduire par une réduction de la germination ou de la vigueur des semences et des jeunes plants. Comme la qualité de la semence et de son entreposage ne relèvent pas de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des plantons de pomme de terre.

MODE D'EMPLOI

POMMES DE TERRE	
CULTURE	Plantons de pommes de terre
INSECTES/MALADIES	<p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale)</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Rhizoctone brun (répression seulement) et chancre des tiges/stolons (<i>Rhizoctonia solani</i>)*</p> <p>Pourriture sèche fusarienne (<i>Fusarium</i> spp. y compris les souches résistant au fludioxonil)</p> <p>Tache argentée (<i>Helminthosporium solani</i>)</p>
DOSE	20 mL/100 kg de semences
REMARQUES	<p>Bien agiter ou mélanger avant d'utiliser.</p> <p>Appliquer à l'aide d'un équipement standard de traitement de semences qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.</p> <p>Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé.</p> <p>* CRUISER MAXX EXTREME POMMES DE TERRE doit être appliqué lorsque l'infestation par <i>Rhizoctonia</i> est de faible à modérée. Lorsque l'infection causée par <i>Rhizoctonia solani</i> est importante ou pour une suppression du rhizoctone brun, mélanger en cuve CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE et MAXIM® liquide PSP à une dose de 2,6 mL /100 kg de semences.</p>

Appliquer CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE sous la forme d'une bouillie aqueuse avec de l'équipement de traitement standard assurant une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies et des insectes voulu. Bien mélanger la dose recommandée de CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE dans la quantité d'eau ou de produit d'association requise pour l'équipement utilisé et au taux de dilution prescrit. Pour l'application, suivre les directives du fabricant de l'équipement concernant l'utilisation et l'étalonnage de l'équipement.

Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou munis d'équipement d'extraction du brouillard de pulvérisation ou des poussières.

Les semences coupées sont particulièrement vulnérables aux excès d'humidité. Une humidité trop élevée provoquera la pourriture des semences. CRUISER MAXX EXTREME POMME DE

TERRE a été conçu pour être appliqué avec de très faibles volumes de bouillie, tout en assurant une bonne couverture des tubercules et sans en causer la pourriture. Ne pas utiliser de volume d'eau supplémentaire pour traiter les semences coupées.

Si les conditions du sol sont optimales, semer les pommes de terre immédiatement après l'application; toutefois, si l'on prévoit que le sol sera froid et humide dans les trois jours suivant l'application : a) attendre que les conditions soient favorables pour couper, traiter et semer ou b) couper, traiter et entreposer les pommes de terre. Les pommes de terre coupées, traitées et entreposées peuvent être traitées avec des poussières inertes pour favoriser la subérisation. Entreposer de façon appropriée jusqu'à ce que les conditions s'améliorent en s'assurant que de l'air frais d'une température appropriée (7-10 °C) circule dans les plantons coupés et que l'humidité relative est de 85-90 %. Une température supérieure à 10 °C favorise le développement de la pourriture molle dans les semences. Les plantons coupés et traités ne doivent pas être empilés sur plus de 1,8 m. Éviter d'entreposer les pommes de terre traitées pendant plus de deux semaines. Couvrir les plantons coupés et traités pendant le transport.

Éviter de soumettre des semences fortement germées à un traitement liquide.

N'effectuer AUCUN traitement subséquent avec du thiaméthoxame dans le sillon ou en application foliaire ou avec un autre insecticide du groupe 4 après avoir traité des plantons avec CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE.

NE PAS ensemer plus de 128 700 kg de plantons de pomme de terre traités par jour. Consulter le tableau suivant pour connaître la superficie pouvant être ensemée quotidiennement par un même opérateur en fonction du taux de semis et de la limite de 128 700 kg de plantons par jour.

TAUX DE SEMIS		SUPERFICIE ENSEMENCÉE	
kg/ha	lb/ac	ha/jour	ac/jour
1200	1071	107	265
1400	1249	92	227
1600	1428	80	199
1800	1606	72	177
2000	1784	64	159
2200	1963	59	145
2400	2141	54	133
2600	2320	50	122
2800	2498	46	114
3000	2677	43	106
3200	2855	40	99
3400	3033	38	94

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge, du canola et des fruits à pépins. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE contient un insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes) ainsi que des fongicides des groupes 3 et 12. Toute population d'insectes et fongiques peut renfermer des individus naturellement résistants à CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE et à d'autres insecticides du groupe 4 ou des groupes 3 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides/insecticides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides et aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE avec des produits appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides et des fongicides provenant de groupes différents, si cet emploi est permis.

Utiliser les pesticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Instaurer un programme de gestion intégrée des maladies qui aidera à maintenir les niveaux d'inoculum le plus bas possible de façon à réduire le risque que des isolats de *Fusarium* spp. résistants ne se développent. Il faut par exemple semer des plantons sains, éviter de cultiver des pommes de terre dans le même champ deux années de suite et maintenir de bonnes conditions hygiéniques dans les cellules d'entreposage.

Afin de limiter le plus possible le risque de développement d'une résistance chez les agents pathogènes visés par ce produit, ne pas utiliser CRUISER MAXX EXTREME POMME DE TERRE sur deux générations consécutives de semences.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

CRUISER MAXX® et MAXIM® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4				INSECTICIDE
GROUPES	3	4	7	12	FONGICIDES

CRUISER[®] VIBRANCE[®] QUATTRO^{MC}

TRAITEMENT DE SEMENCES INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences pour la suppression de certains insectes et de certaines maladies transmises par les semences et le sol affectant les céréales.

GARANTIE :

Thiaméthoxame	61,5 g/L
Difénoconazole	36,9 g/L
Sédaxane	15,4 g/L
Métalaxyl-M (et isomère-S)	9,2 g/L
Fludioxonil	7,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00008 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one % à raison de 0,000026 % à titre d'agents de conservation.

Avertissement contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO D'HOMOLOGATION : **31453**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ontario)
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Restrictions concernant les usages spéciaux

Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Le transfert en circuit ouvert de semences traitées d'orge, de blé, d'avoine, de seigle et de triticales est interdit dans les installations et les systèmes de traitement mobiles commerciales.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de manipuler du tabac (y compris fumer), d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Portez un masque antipoussières pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} doit être utilisé à la ferme pour traiter l'orge, le blé, l'avoine, le seigle et le triticale. Ce traitement de semences peut également être appliqué par

des applicateurs commerciaux (les installations et les systèmes de traitement mobiles) utilisant des systèmes de transfert en circuit fermé. Les systèmes de transfert en circuit fermé comprennent l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement.

Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé.

Traitement de semences commerciale

Les préposés au nettoyage doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et des chaussettes. Les préposés au traitement des semences, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur et les autres doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et des chaussettes. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.

Traitement à la ferme

Pendant le traitement des semences à la ferme, tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.

Pendant le semis

Pendant le semis (y compris le chargement et l'ensemencement des semences ainsi que l'entretien et le nettoyage de l'équipement), porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH. Lorsqu'on utilise de l'équipement avec cabine fermée, il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH dans la cabine. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières pour toutes les autres activités.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Les semences traitées sont toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement de semences.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Pour éviter toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. Ne pas ensemer de cultures autres que des céréales, du maïs, du soja, des cultures du sous-groupe 6C (pois secs, écosés et haricots), des cultures du sous-groupe 20A (sous-groupe du canola et du colza) ou des pommes de terre dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées avec CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} ont été utilisées.
5. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : « **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M [et isomère-S], sédaxane et fludioxonil). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes ainsi qu'un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pour manipuler les semences traitées, et pendant le semis (y compris le chargement et l'ensemencement des semences ainsi que l'entretien et le nettoyage de l'équipement). Lorsqu'on utilise de l'équipement avec cabine fermée, il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH dans la cabine. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.** »

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

QUATTRO^{MC} et VIBRANCE[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4				INSECTICIDE
GROUPES	3	4	7	12	FONGICIDES

CRUISER[®] VIBRANCE[®] QUATTRO^{MC}

TRAITEMENT DE SEMENCES INSECTICIDE ET FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences pour la suppression de certains insectes et de certaines maladies transmises par les semences et le sol affectant les céréales.

GARANTIE :

Thiaméthoxame	61,5 g/L
Difénoconazole	36,9 g/L
Sédaxane	15,4 g/L
Métalaxyl-M (et isomère-S)	9,2 g/L
Fludioxonil	7,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,021 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00008 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one % à raison de 0,000026 % à titre d'agents de conservation.

Avertissement contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO D'HOMOLOGATION : **31453**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph (Ontario)

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Restrictions concernant les usages spéciaux

Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Le transfert en circuit ouvert de semences traitées d'orge, de blé, d'avoine, de seigle et de triticales est interdit dans les installations et les systèmes de traitement mobiles commerciales.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de manipuler du tabac (y compris fumer), d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Portez un masque antipoussières pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} doit être utilisé à la ferme pour traiter l'orge, le blé, l'avoine, le seigle et le triticale. Ce traitement de semences peut également être appliqué par

des applicateurs commerciaux (les installations et les systèmes de traitement mobiles) utilisant des systèmes de transfert en circuit fermé. Les systèmes de transfert en circuit fermé comprennent l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement.

Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé.

Traitement de semences commerciale

Les préposés au nettoyage doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et des chaussettes. Les préposés au traitement des semences, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur et les autres doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail et des chaussettes. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.

Traitement à la ferme

Pendant le traitement des semences à la ferme, tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.

Pendant le semis

Pendant le semis (y compris le chargement et l'ensemencement des semences ainsi que l'entretien et le nettoyage de l'équipement), porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH. Lorsqu'on utilise de l'équipement avec cabine fermée, il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH dans la cabine. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières pour toutes les autres activités.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Les semences traitées sont toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de ce produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement de semences.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION

6. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
7. Pour éviter toute contamination, entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
8. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
9. Ne pas ensemer de cultures autres que des céréales, du maïs, du soja, des cultures du sous-groupe 6C (pois secs, écosés et haricots), des cultures du sous-groupe 20A (sous-groupe du canola et du colza) ou des pommes de terre dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées avec CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} ont été utilisées.
10. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : « **Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M [et isomère-S], sédaxane et fludioxonil). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes ainsi qu'un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pour manipuler les semences traitées, et pendant le semis (y compris le chargement et l'ensemencement des semences ainsi que l'entretien et le nettoyage de l'équipement). Lorsqu'on utilise de l'équipement avec cabine fermée, il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH dans la cabine. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.** »

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CRUISER[®] VIBRANCE[®] QUATTRO^{MC}, qui combine un insecticide, le thiaméthoxame, ainsi que des fongicides, le difénoconazole, le métalaxyl-M (et isomère-S), le sédaxane et le fludioxonil, assure la suppression ou la répression de certains insectes et de certaines maladies transmises par les semences et par le sol dans les cultures céréalières énumérées ci-après.

Lorsque les semences sont traitées pour une protection postsemis contre les organismes nuisibles homologués, le traitement de semences, CRUISER[®] VIBRANCE[®] QUATTRO^{MC} protégera également les semences traitées pendant l'entreposage contre de nombreux insectes présents dans les entrepôts. On a testé des semences traitées avec du thiaméthoxame et on a constaté que le traitement était efficace contre le cucujide roux, le cucujide dentelé des grains, le tribolium rouge de la farine, le charançon du riz, le petit perceur des céréales, la pyrale du maïs et la pyrale indienne de la farine. On recommande de procéder à la fumigation des semences infestées de populations d'insectes d'entrepôt avant de les traiter et de les entreposer.

Le thiaméthoxame est un insecticide du groupe 4. Ne pas effectuer un traitement (c.-à-d. application dans le sillon ou foliaire) avec un autre insecticide du groupe 4 après l'utilisation du traitement de semences CRUISER[®] VIBRANCE[®] QUATTRO^{MC}.

Remarque : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

Remarque : L'expérience a démontré que des souches d'agents fongiques qui résistent au métalaxyl-M et à l'isomère-S peuvent se développer. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci

abîmera la culture et provoquera des pertes de rendement. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du traitement de semences CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} à supprimer les souches fongiques résistantes. Si une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement un spécialiste gouvernemental des maladies.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} est une formulation à base d'eau prête à l'emploi à utiliser dans des installations commerciales ou à la ferme. L'équipement utilisé avec CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} doit assurer une couverture uniforme des semences. Une couverture complète des semences offrira la meilleure protection contre les maladies et les insectes. Une couverture complète des semences offrira la meilleure protection contre les dommages causés par les insectes et les maladies.

Ce produit s'utilise tel quel, sans ajout d'eau. Consulter le fabricant de l'équipement qui sera utilisé afin de s'assurer qu'il convient bien pour cette application et pour obtenir des directives sur le fonctionnement et l'étalonnage de l'équipement.

La température d'entreposage idéale se situe entre 1 et 30 °C. Une congélation et une décongélation répétées de CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} n'affecteront pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante et s'assurer qu'il est bien mélangé avant l'application.

Ce produit contient un pigment qui colore adéquatement les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans la formulation ne colore pas les semences adéquatement, il faut ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

DOSES

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies transmises par les semences et le sol ainsi que de certains insectes dans les céréales à paille, utiliser 325 mL de CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} par 100 kg de semences des cultures indiquées ci-après.

GROUPE DE CULTURES 15 (CÉRÉALES)	
CULTURE	Orge
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer Hanneton européen ¹
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Charbon couvert (<i>Ustilago hordei</i>) Faux charbon nu (<i>Ustilago nigra</i>) Charbon nu véritable (<i>Ustilago nuda</i>)
MALADIES RÉPRIMÉES²	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Pourriture du collet et piétin fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ Pour la suppression du hanneton européen dans le blé et l'orge, mélanger CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO ^{MC} avec le traitement de semences insecticide CRUISER 5FS pour atteindre une dose totale de 30 g de thiaméthoxame par 100 kg de semences. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et respecter les précautions et les limites les plus restrictives. ² La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.
CULTURE	Avoine
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Charbon couvert (<i>Ustilago hordei</i>) Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>)
MALADIE RÉPRIMÉE¹	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.

CULTURE	Seigle
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Carie commune (<i>Tilletia tritici</i>) ¹ Carie naine (<i>Tilletia controversa</i>) ¹
MALADIES RÉPRIMÉES²	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Pourriture du collet et piétin fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ Supprime les caries (commune, naine) transmises par les semences et par le sol. ² La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.
CULTURE	Triticale
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)
MALADIES RÉPRIMÉES¹	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Pourriture du collet et piétin fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.

CULTURE	Blé d'hiver
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer Hanneton européen ¹
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Carie commune (<i>Tilletia tritici</i>) ² Carie naine (<i>Tilletia controversa</i>) ² Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)
MALADIES RÉPRIMÉES³	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Pourriture du collet et piétin fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ Pour la suppression du hanneton européen dans le blé et l'orge, mélanger CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO ^{MC} avec le traitement de semences insecticide CRUISER 5FS pour atteindre une dose totale de 30 g de thiaméthoxame par 100 kg de semences. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et respecter les précautions et les limites les plus restrictives. ² Supprime les caries (commune, naine) transmises par les semences et par le sol. ³ La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.

CULTURE	Blé de printemps
INSECTES SUPPRIMÉS	Vers fil-de-fer Hanneton européen ¹
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourritures des semences causées par <i>Fusarium</i> , <i>Pythium</i> , <i>Rhizoctonia</i> , <i>Penicillium</i> et <i>Aspergillus</i> spp Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. ou <i>Rhizoctonia</i> spp. transmis par les semences et par le sol Brûlure des semis, pourriture des racines et fonte des semis causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Carie commune (<i>Tilletia tritici</i>) ² Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)
MALADIES RÉPRIMÉES³	Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Pourriture du collet et piétin fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)
DOSE	325 mL/100 kg de semences
REMARQUES	¹ Pour la suppression du hanneton européen dans le blé et l'orge, mélanger CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO ^{MC} avec le traitement de semences insecticide CRUISER 5FS pour atteindre une dose totale de 30 g de thiaméthoxame par 100 kg de semences. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et respecter les précautions et les limites les plus restrictives. ² Supprime les caries (commune, naine) transmises par les semences et par le sol. ³ La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.

MÉLANGES EN CUVE

Lorsque l'activité du vers fil-de-fer est importante, CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER® 5FS pour atteindre une dose totale de 30 g de thiaméthoxame par 100 kg de semences. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et respecter les précautions et les limites les plus restrictives.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC}, fongicides des groupes 3, 4, 7 et 12 et insecticide du groupe 4. Toute population fongique et/ou d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} et à d'autres fongicides des groupes 3, 4, 7 ou 12 ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides/insecticides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides et aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner CRUISER® VIBRANCE® QUATTRO^{MC} ou d'autres fongicides des groupes 3, 4, 7 et 12 et d'autres insecticides du groupe 4 avec des fongicides et

des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes/organismes nuisibles.

Utiliser les fongicides et les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques et d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide et un autre insecticide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.

CRUISER[®], CRUISER MAXX[®], QUATTRO^{MC} et VIBRANCE[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 INSECTICIDE

Insecticide FLAGSHIP^{MC}

INSECTICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des insectes nuisibles sur les plantes ornementales d'extérieur, les poivrons de serre et la viorne dans les pépinières extérieures et les aménagements paysagers.

GARANTIE

Thiaméthoxame 25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N^o D'HOMOLOGATION : 30723
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **450g – 3,4kg**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ontario)
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. **EMPÊCHER TOUTE PERSONNE NON AUTORISÉE D'AVOIR ACCÈS À CE PRODUIT.** Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement tout vêtement imbibé de produit chimique. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine tel que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation ou par la présence de résidus dans ou sur les feuilles ainsi que dans le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, NE PAS utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Utilisation dans des serres : Toxique pour les abeilles et d'autres insectes utiles. Ne pas appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter. Les résidus sur ou dans les plants ou le sol peuvent nuire aux abeilles ou à autres insectes utilisés dans les serres.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou argileux.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit

par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

FLAGSHIP^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

Insecticide FLAGSHIP^{MC}

INSECTICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des insectes nuisibles sur les plantes ornementales d'extérieur, les poivrons de serre et la viorne dans les pépinières extérieures et les aménagements paysagers.

GARANTIE :

Thiaméthoxame 25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N^o D'HOMOLOGATION : **30723**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. **EMPÊCHER TOUTE PERSONNE NON AUTORISÉE D'AVOIR ACCÈS À CE PRODUIT.** Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, tel que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation ou par la présence de résidus dans ou sur les feuilles ainsi que dans le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, **NE PAS** utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée.

Utilisation dans des serres : Toxique pour les abeilles et d'autres insectes utiles. Ne pas appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter. Les résidus sur ou dans les plants ou le sol peuvent nuire aux abeilles ou à autres insectes utilisés dans les serres.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou argileux.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide FLAGSHIP^{MC} supprime, par ingestion et par contact, les insectes suceurs et

broyeurs.

L'insecticide FLAGSHIP doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide FLAGSHIP Insecticide auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide FLAGSHIP est absorbé par le feuillage après l'application. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide FLAGSHIP dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. Voir les informations concernant l'application dans la section Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide FLAGSHIP résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher sur les plantes traitées.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Appliquer l'insecticide FLAGSHIP en utilisant le volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Utiliser un minimum de 100 L/ha, à moins d'indication contraire dans la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Précautions

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse uniforme.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre les **recommandations pour éviter toute dérive.**

Application avec pulvérisateur de grandes cultures – **NE PAS** appliquer pendant des périodes

de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent n'exigent pas de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	Plantes ornementales d'extérieur	1	0	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide FLAGSHIP dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide FLAGSHIP est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. et ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTES ORNEMENTALES	
CULTURES	PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR
INSECTE	Charançon noir de la vigne (<i>Otiorynchus sulcatus</i>)
DOSE	10,5-14 g/100 L d'eau
VOLUME DE PULVÉRISATION	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage – jusqu'à 2000 L/ha.
INSECTE	Pucerons, cicadelles
DOSE	105 g/ha
INSECTE	Punaise terne (répression)
DOSE	210-280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage (au moins 100 L/ha). Ne pas dépasser 1000 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7
NOTES	Application foliaire uniquement. NE PAS effectuer plus de 2 traitements par saison. Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables ou dès que l'on observe la présence de charançons ou de dommages. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations. NE PAS appliquer par voie aérienne.
PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS	Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ou laisser dériver l'insecticide FLAGSHIP sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après avoir appliqué l'insecticide FLAGSHIP, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

CULTURES	PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
INSECTE	Punaise marbrée (répression)
DOSE	280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage, sans ruissellement excessif (gouttes).
NOTES	<p>Application foliaire seulement. Effectuer un seul traitement par saison. Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages importants à la plante hôte. Pour l'utilisation en milieu résidentiel et dans les aménagements paysagers; ne pas permettre à quiconque de retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.</p> <p>Avant de procéder à des applications à grande échelle sur une culture quelconque, traiter un sous-échantillon représentatif des végétaux à traiter pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour ceux-ci dans les conditions présentes. Les conditions de croissance et les pratiques culturales varient et peuvent avoir une incidence sur la phytotoxicité du produit. Il est fortement recommandé d'effectuer des évaluations sur un ensemble d'échantillons de matériel végétal afin de déceler tout signe de phytotoxicité avant de traiter une culture entière.</p>
PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS	<p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide FLAGSHIP sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide FLAGSHIP, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>
CULTURES	VIORNE DANS LES PÉPINIÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EXTÉRIEURS
INSECTE	Chrysomèle de la vioerne (<i>Pyrrhalta viburni</i>)
DOSE	280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage, sans ruissellement excessif (gouttes).
NOTES	<p>Application foliaire uniquement. Effectuer un seul traitement par saison. Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables à la plante-hôte. Utilisation résidentielle et dans les aménagements paysagers; NE PAS retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.</p>
PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS	<p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ou laisser dériver l'insecticide FLAGSHIP sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en</p>

	passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après avoir appliqué l'insecticide FLAGSHIP, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.
CULTURES	POIVRONS DE SERRE
INSECTE	Charançon du poivron (<i>Anthonomus eugenii</i>) (répression seulement)
DOSE	14 g/100 L d'eau
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète; jusqu'à 2000 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7
Délai avant la récolte (jours)	1
NOTES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables.</p> <p>Surveiller les serres et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Maximum de 3 traitements par cycle cultural.</p> <p>L'insecticide FLAGSHIP doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée complet comprenant la surveillance à l'aide d'appâts et de pièges collants, des inspections régulières (au moins une fois par semaine) de la culture pour la détection de symptômes d'oviposition sur les jeunes fruits, l'enlèvement et l'élimination appropriée des fruits probablement infectés ainsi que la désinfection complète à la fin de chaque cycle cultural.</p>

RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide FLAGSHIP, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide FLAGSHIP et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide FLAGSHIP ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.